

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 085-2022

Point 07.07

Point 07.07. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – Faculté de sciences économiques et de gestion

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de la Faculté de sciences économiques et de gestion.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de la Faculté de sciences économiques et de gestion.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de sciences économiques et de gestion

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Le Doyen

A

M. le Président de l'Université de Strasbourg

Strasbourg, le 3 mai 2022

Objet : **Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances pour 2022/2023**

Réf. : CG/EG/MCH n°55

Claude Guittard

Doyen

Monsieur le Président,

Affaire suivie par

Elsa Grandhomme

Tél. : +33 (0)3 68 85 20 68

elsa.grandhomme@unistra.fr

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-après le processus d'élaboration et de validation des modalités d'évaluation et de contrôle de connaissances (MECC) des formations de la Faculté des sciences économiques et de gestion pour l'année universitaire 2022-2023.

A la Faculté, les MECC sont élaborées par les responsables de formation en collaboration avec les enseignants-chercheurs et enseignants formant l'équipe pédagogique. Les responsables de formation s'appuient sur les conclusions des conseils de perfectionnement qui se tiennent chaque année au sein de la Faculté ainsi que sur les évaluations des formations faites par les étudiants et les étudiantes.

Les propositions de MECC font l'objet d'une saisie dans EVA par les équipes de scolarité. Les équipes de scolarité et le Vice-doyen en charge de ce dossier font une relecture des MECC afin de s'assurer que celles-ci sont compatibles avec les règles générales adoptées par l'Université. Le cas échéant, une navette a lieu avec les responsables de formation et des dérogations aux règles générales avec leurs motifs sont saisies dans EVA.

Les MECC sont enfin présentées au conseil de Faculté. Cette année, le conseil a examiné les MECC lors de sa séance du 8 avril 2022. Un complément d'information a été demandé pour les formations de licences et pour la mention de master Analyse et politique économique. Ces dernières MECC ont donc fait l'objet d'un nouvel examen par le conseil de Faculté lors de sa séance du 3 mai 2022.

Les MECC ont été adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est à noter que les modalités d'élaboration et de validation des MECC font l'objet du processus R1-Conception et révisions des formations du Système de management de la qualité de la Faculté des sciences économiques et de gestion, certifié ISO 9001/2015 le 20 mai 2021.

Faculté des sciences

économiques et de gestion

61, avenue de la Forêt Noire

F-67085 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 68 85 21 20

Fax : +33 (0)3 68 85 20 64

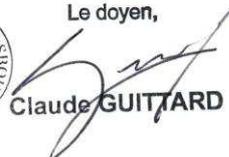
<http://ecogestion.unistra.fr/>

Vous trouverez les propositions de MECC 2022/2023 de la Faculté des sciences économiques et de gestion pour présentation à la CFVU.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le doyen,


Claude GUITTARD

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Faculté de sciences économiques et de gestion (FSEG)

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 07/09/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Enseignements d'ouverture pour non-spécialistes en sciences économiques et de gestion	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Double licence 1 LEA- économie et gestion	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Double licence 1 - Mathématiques - Economie	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Double licence 2 LEA- économie et gestion	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Double licence 2 - Mathématiques - Economie	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Double licence 3 LEA- économie et gestion	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Double licence 3 - Mathématiques - Economie	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 1 Economie et gestion	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 2 Economie et gestion	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 0 Economie et gestion - Gestion logistique (double licence, délocalisée en Chine)	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 1 Economie et gestion - Gestion logistique (double licence, délocalisée en Chine)	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 2 Économie et gestion Parcours Santé	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non

ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE

Règles applicables à tous les diplômes ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE sélectionnés

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Enseignements d'ouverture pour non-spécialistes en sciences économiques et de gestion CC/CT - 2 sessions

Etat de saisie :
 Règles : achevée Tableau : achevée
 Validation Composante : 22/07/2022
 Visa DES : 22/07/2022
 Validation CFVU : Non

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Critical Thinking : apprendre à raisonner et à argumenter pour penser par soi-même	Catherine ALLAMEL	-
Initiation à l'entrepreneuriat par le projet	Patrick LLERENA	-	2		1	Oral	O	00:30	CC										
Philosophy of Money and the Good Life	Francis MUNIER	-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Ten Ways of Looking at Climate Change	Matthias DORRIES	-	3		0.5	Présentation	O	00:30	CC										
					0.5	Dossier	A		CC										

Document

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

Additionnels : 3

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Additionnels : 3

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Dérogations : 7

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 4

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 1

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3^{ème} absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Additionnels : 2

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 1

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 1

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 3

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 3

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 2

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 2

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 1

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 1

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 1

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en licence

Additionnels : 3

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 1

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 6

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 10

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 2

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Additionnels : 8

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 2

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 8

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 8

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 1

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 1

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

(D) Le redoublement n'est pas autorisé en double licence LEA et Economie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence LEA et Economie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motif de la dérogation : La double licence LEA et Economie, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

(D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation des responsables de la formation, que l'étudiant sollicite par écrit après publication des résultats.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une formation sélective (double licence)

(A) L'étudiant peut demander le redoublement dans trois formations distinctes: dans la double licence LEA-Eco Gestion, dans la licence Langues étrangères appliquées, dans la licence Economie et gestion. En cas de redoublement en licence simple, les responsables de formation établissent avec l'étudiant un contrat pédagogique lui permettant de valider les UE manquantes et les UE nécessaires à la poursuite d'études, en particulier le parcours de L3 souhaité.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Concernant les UE spécifiques à Économie et Gestion, le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats

(D) remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Éclaircissement du système CTU pour les UE et matières Économie et Gestion Différenciation entre les UE spécifiques entre Economie-Gestion et LEA où la seconde chance diffère selon les régimes

Pour les UE spécifiques aux LEA, la seconde chance est intégrée à la session principale, proposée en évaluation continue intégrale. Il n'est donc pas proposé de session de rattrapage pour ces UE.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

(D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique)

Règle(s) additionnelle(s)

Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence Economie et gestion s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et gestion.

- (D) Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence LEA s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et gestion.

Du fait de la nature double diplômante de la formation, la somme des ECTS par semestre peut dépasser la somme règlementaire de 30 ECTS pour une Licence simple.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une double licence

Inscriptions pédagogiques

L'étudiant qui souhaite abandonner la double licence pour ne suivre qu'une des deux licences, le demande par écrit aux responsables de formation, soit en tout début de semestre avant le début des travaux dirigés, soit après publication des résultats du semestre pour les semestres pairs ou de l'année,

- (A) pour l'année suivante.

Les responsables de formation établissent alors avec l'étudiant un contrat pédagogique lui permettant de suivre les UE manquantes et les UE nécessaires à la poursuite d'études, et en particulier le parcours de L3 souhaité.

Calcul de la moyenne générale en licence

La double licence LEA-Eco Gestion prépare simultanément la Licence Langues étrangères appliquées et la licence Economie et gestion. Chaque semestre validé vaut validation du semestre correspondant de chacun des deux licences. *ex: la validation du S1 entraîne validation du S1 LEA et du S1 Eco-Gestion.* »

- (A)

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

- Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.
- Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 Double licence LEA- économie et gestion		30																	
UE 1 - Principes d'économie et de gestion		12	12									12	CTU	E	03:00				
Principes de microéconomie		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Principes de gestion d'entreprises		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Principes de macroéconomie		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 2 - Techniques quantitatives		9	9									9	CTU	E	03:00				
Mathématiques I		-	5.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Probabilités et statistique I		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 3 - Ouverture		3	3									3	CTU	E	01:00				
Introduction au droit : système juridique		-			1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 4 -Langue et civilisation A : Anglais		9	9																
S1 - Anglais grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	00:45											
S1 - Anglais compréhension et expression orales		-	2		2	compréhension orale d'un court enregistrement mi-semester	E	00:30											
					2	activité participative	O	00:10											
					3	compréhension orale d'un court enregistrement fin de semestre	E	00:45											
					2	un résumé	E	01:00											
S1 - Anglais compréhension et expression écrites		-	2		3	une épreuve écrite comprenant un résumé	E	01:30											

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S1 - Anglais civilisation		-	3		1	évaluation écrite en fin de semestre	E	00:45											
					1	évaluation écrite durant le semestre	E	00:45											
UE 5 - Langue et civilisation B : Allemand		9	9																
S1 - Allemand grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	01:00											
S1 - Allemand compréhension et expression orales		-	2		1	un exercice oral en cours	O	00:10											
					1	une note de participation	A												
					2	une épreuve de compréhension orale	E	01:00											
S1 - Allemand compréhension et expression écrites		-	2		2	une évaluation écrite durant le semestre	E	01:00											
					3	une évaluation écrite en fin de semestre	E	01:30											
S1 - Allemand civilisation		-	3		1	une évaluation écrite de fin de semestre	E	01:30											
Semestre 2 Double licence LEA- économie et gestion		30																	
UE 6 - Économie		9	9									9	CTU		E	03:00			
Microéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 7 - Techniques quantitatives		9	9								9	CTU		E	03:00				
Mathématiques II		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Probabilités et statistique II		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 8 - Ouverture		3	3								3	CTU		E	02:00				
Droit des biens		-	1.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Économie mondiale		-	1.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 9 - Langue et civilisation A : Anglais		9	9																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
S2 - Anglais grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	00:45											
S2 - Anglais compréhension et expression orales		-	2		2	évaluation du travail en autonomie (video+books)	O	00:20											
					2	compréhension orale	E	00:45											
					2	exposé Afin que chaque étudiant puisse présenter un exposé (la quasi totalité des étudiants font anglais en langue A), l'évaluation est étalée sur toute l'année mais la note est prise en compte pour le S2	O	00:10											
S2 - Anglais compréhension et expression écrites		-	2		2	rédaction d'une synthèse de deux textes	E	01:00											
					3	une synthèse de plusieurs textes	E	01:30											
S2 - Anglais civilisation		-	3		1	une évaluation sur Moodle	E	00:30											
UE 10 - Langue et civilisation B : Allemand		9	9																
S2 - Allemand grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	01:00											
S2 - Allemand compréhension et expression orales		-	2		1	un exercice oral en cours	O	00:15											
					1	note de participation	A												
					2	un entretien oral	O	00:15											
S2 - Allemand compréhension et expression écrites		-	2		2	un travail écrit réalisé en groupe	A												
					1	une évaluation écrite en cours	E	00:30											
					3	une évaluation écrite en fin de semestre	E	01:30											
S2 - Allemand civilisation		-	3		2	une évaluation écrite	E	00:40											
					3	une évaluation écrite	E	01:00											

Document Intermediaire

Responsable(s) : Armelle Guillou, Patrick Ronde

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Le redoublement n'est pas autorisé en double licence Mathématiques-Economie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence Mathématique et Economie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motif de la dérogation : La double licence

Mathématiques-Economie, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

- (D) Concernant les UE spécifiques à Économie et Gestion, le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Précision sur les CTU concernant les UE spécifiques à Economie et gestion Différenciation entre les UE spécifiques entre Economie-Gestion et Mathématiques où la seconde chance diffère selon les régimes

Pour les UE spécifiques aux Mathématiques, la seconde chance est intégrée à la session principale, proposée en évaluation continue intégrale. Il n'est donc pas proposée de session de rattrapage pour ces UE.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage pour les UE et matières spécifiques à Economie et Gestion.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique)

Règle(s) additionnelle(s)

Les Unités d'Enseignements suivantes qui relèvent de l'UFR de Math-Info appliquent le régime ECI. L'intitulé de l'épreuve entre parenthèses correspond à l'épreuve convoquée :

- UE Mathématiques élémentaires (évaluation QCM)
- UE Algèbre S1 (écrit 2)
- UE Analyse S1 (écrit 2)
- (D) • UE Fondements du calcul et du raisonnement (écrit, coeff 4)
- UE Algèbre S2 (écrit 3)
- UE Analyse S2 (écrit 3)

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une double licence dont les 2 composantes n'appliquent pas le même régime.

D'autre part, les règles qui s'appliquent aux Matières portées par la Licence Economie et gestion s'appliquent aux Matières correspondantes de la double Licence Mathématiques - Economie.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

- Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.
- Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Principes d'Économie et de Gestion		12	12									1	CTU	E	03:00	
Principes de microéconomie		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Principes de gestion d'entreprises		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Principes de macroéconomie		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Techniques quantitatives		4	4								1	CTU	E	01:30		
Probabilités et statistique I		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Ouverture		3	3								1	CTU	E	01:00		
Histoire des faits et doctrines économiques		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Langues - au choix :		3	3													

Document Interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais - S1 licence	-	3
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A												
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau des compétences langagières sous forme orale et/ou écrite (avec note indicative et/ou retour critérié)	A												
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	A												

Document Intermediaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Allemand -S1 licence	-	3
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10											
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l' orale (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10											
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10											

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Mathématiques élémentaires		6
1	autoévaluation 2 QCM hebdomadaire sur moodle	A	00:30	CC															
1	autoévaluation 3 QCM hebdomadaire sur moodle	A	00:30	CC															
1	autoévaluation 4 QCM hebdomadaire sur moodle	A	00:30	CC															
1	autoévaluation 5 QCM hebdomadaire sur moodle	A	00:30	CC															
1	autoévaluation 6 QCM hebdomadaire sur moodle	A	00:30	CC															
6	évaluation QCM	A	01:00	CT															
Algèbre S1		4	4		4.5	écrit 2	E	01:30											
					4.5	écrit 1	E	01:30											
					1	Assiduité et/ou participation	A												
Analyse S1		3	3		4.5	écrit 1	E	01:30											
					4.5	écrit 2	E	01:30											
					1	Assiduité et/ou participation	A												
Semestre 2 - Double licence Mathématiques - Economie		30																	
Économie		9	9									1	CTU	E	03:00				
Microéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Gestion		6	6									1	CTU	E	02:00				
Comptabilité		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Management de la qualité et gestion de production		-	2.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Langues - au choix :		3	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais - S2 licence		-
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O												
					0	Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A												
					0	Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A												

Document Intermediaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Allemand -S2 licence		-	3		1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O	00:10													
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10													
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10													
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10													
Fondements du calcul et du raisonnement		3	3		3	épreuve sur machine	A														
					4	écrit	E	01:00													
					3	Ecrit	E	01:00													
Algèbre S2		6	6		1	écrit 1	E	01:00													
					1	écrit 2	E	01:00													
					2	écrit 3	E	02:00													
Analyse S2		9	9		1	écrit 1	E	01:00													
					2	écrit 2	E	02:00													
					3	écrit 3	E	03:00													

Responsable(s) : Andre Lorentz, Ellen Carter

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

(D) Le redoublement n'est pas autorisé en double licence LEA et Economie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence LEA et Economie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motif de la dérogation : La double licence LEA et Economie, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

(D) Le redoublement n'est pas autorisé en double licence LEA - Economie et Gestion, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence Langues étrangères et appliquées et Economie et Gestion. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motif de la dérogation : La double licence LEA et Economie, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

(D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation des responsables de la formation, que l'étudiant sollicite par écrit après publication des résultats.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une formation sélective (double licence)

(D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation des responsables de la formation, que l'étudiant sollicite par écrit après publication des résultats.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une formation sélective (double licence)

(A) L'étudiant peut demander le redoublement dans trois formations distinctes: dans la double licence LEA-Eco Gestion, dans la licence Langues étrangères appliquées, dans la licence Economie et gestion. En cas de redoublement en licence simple, les responsables de formation établissent avec l'étudiant un contrat pédagogique lui permettant de valider les UE manquantes et les UE nécessaires à la poursuite d'études, en particulier le parcours de L3 souhaité.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

(D) Concernant les UE spécifiques à Économie et Gestion, le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Éclaircissement du système CTU pour les UE et matières Économie et Gestion Différenciation entre les UE spécifiques entre Economie-Gestion et LEA où la seconde chance diffère selon les régimes

Pour les UE spécifiques aux LEA, la seconde chance est intégrée à la session principale, proposée en évaluation continue intégrale. Il n'est donc pas proposée de session de rattrapage pour ces UE.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique)

Règle(s) additionnelle(s)

Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence Economie et gestion s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et

- (D) gestion.

Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence LEA s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et gestion.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une double Licence.

Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence Economie et gestion s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et gestion.

- (D) Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence LEA s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et gestion.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une double licence

Du fait de la nature double diplômante de la formation, la somme des ECTS par semestre peut dépasser la somme règlementaire de 30 ECTS pour une Licence simple.

Inscriptions pédagogiques

L'étudiant qui souhaite abandonner la double licence pour ne suivre qu'une des deux licences, le demande par écrit aux responsables de formation, soit en tout début de semestre avant le début des travaux dirigés, soit après publication des résultats du semestre pour les semestres pairs ou de l'année,

- (A) pour l'année suivante.

Les responsables de formation établissent alors avec l'étudiant un contrat pédagogique lui permettant de suivre les UE manquantes et les UE nécessaires à la poursuite d'études, et en particulier le parcours de L3 souhaité.

Calcul de la moyenne générale en licence

La double licence LEA-Eco Gestion prépare simultanément la Licence Langues étrangères appliquées et la licence Economie et gestion. Chaque semestre validé vaut validation du semestre correspondant de chacun des deux licences. *ex: la validation du S1 entraîne validation du S1 LEA et du S1 Eco-Gestion.* »

- (A)

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

- (A) • Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.

• Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 Double licence LEA- économie et gestion		30																	
UE 11 - Économie Gestion 1		9	9									9	CTU	E	03:00				
Macroéconomie II		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Comptabilité et analyse financière		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 12 - Économie et Gestion 2		6	6								6	CTU	E	02:00					
Économie de l'innovation		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Marketing stratégique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 13 - Mathématiques III		3	3									3	CTU	E	01:30				
Mathématiques III		-			0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 14 - Informatique – Bureautique		3	3																
Préparation au PIX		-			1	Cf MECC Pix	A		CT			1	Cf MECC Pix	A					
UE 15 - Langue et civilisation A : Anglais		9	9																
S3 - Anglais grammaire		-	2		1	évaluation sur Moodle	E	01:00											
S3 - Anglais compréhension et expression orales		-	2		2	évaluation d'un travail en autonomie (vidéos)	O	00:15											
					3	compréhension orale d'un enregistrement	E	01:00											
					2	activité participative	O	00:15											

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
S3 - Anglais compréhension et expression écrites		-	2		2	examen partiel compréhension écrite et vocabulaire niveau C1 d'anglais général, universitaire ou professionnel	E	01:15												
					3	examen final rédactions de niveau C1 (250 mots) de type professionnel (courriel, critique, lettre de candidature, lettre de réclamation, courrier des lecteurs, projet, rapport)	E	01:15												
S3 - Anglais civilisation		-	3		1	une présentation orale en groupe	O	00:20												
					2	épreuve écrite en fin de semestre épreuve écrite portant sur les cours et TD en fin de semestre	E	01:00												
					1	dossier en groupe	A													
					0	Atelier Service des bibliothèques présence obligatoire à un atelier en lien avec le Service des bibliothèques de l'Unistra : retrait d'un point sur la moyenne finale de civilisation en cas d'absence à l'atelier.	A													
UE 16 -Langue et civilisation B : Allemand		9	9																	
S3 - Allemand grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	01:00												
S3 - Allemand compréhension et expression orales		-	2		1	un exercice oral en cours	O	00:15												
					1	note de participation	A													
					2	une épreuve de compréhension orale	E	01:30												

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S3 - Allemand compréhension et expression écrites		-
					1	travail en groupe évalué pendant le cours	A												
					2	évaluation écrite à la fin du semestre	E	01:30											
S3 - Allemand civilisation		-	3		2	TD : travail collectif ou individuel (revue de presse ou exposé...)	A												
					5	CM : une évaluation écrite de fin de semestre	E	01:30											
					3	TD : une épreuve écrite	E	01:00											
					0	Atelier Service des bibliothèques présence obligatoire à un atelier en lien avec le Service des bibliothèques de l'Unistra : retrait d'un point sur la moyenne finale de civilisation en cas d'absence à l'atelier.	A												
Semestre 4 Double licence LEA- économie et gestion		30																	
UE 17 - Économie		9	9									9	CTU		E	03:00			
Microéconomie II		-	5.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie III		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 18 - Mathématiques IV		3	3									3	CTU		E	01:30			
Mathématiques IV		-			0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 19 - Informatique appliquée		3	3																
Programmation VBA		-			0.2	Travaux dirigés	A		CC	0									
					0.8	Contrôle continu	E	01:30	CT	0									
UE 20 - Projet professionnel		3	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Métiers de l'économie et de la gestion et recherche documentaire		-			0.5	Dossier	A		CC		0								
					0.5	Oral	O	00:15	CC		0								
UE 21 - Langue et civilisation A : Anglais		9	9																
S4 - Anglais grammaire		-	2		1	évaluation sur Moodle	E	01:00											
S4 - Anglais compréhension et expression orales		-	2		2	compréhension orale d'un enregistrement	E	01:00											
					2	évaluation du travail en autonomie (books)	O	00:20											
					2	exposé Afin que chaque étudiant puisse présenter un exposé (la quasi totalité des étudiants font anglais en langue A), l'évaluation est étalée sur toute l'année mais la note est prise en compte pour le S4.	O	00:15											
S4 - Anglais compréhension et expression écrites		-	2		2	une épreuve de thème	E	01:00											
					3	rédaction d'un essai	E	01:30											
S4 - Anglais civilisation		-	3		1	une évaluation en milieu de semestre	E	00:20											
					2	épreuve écrite en fin de semestre épreuve écrite portant sur les cours et TD en fin de semestre	E	01:00											
UE 22 - Langue et civilisation B : Allemand		9	9																
S4 - Allemand grammaire		-	2		1	une épreuve écrite	E	01:00											
S4 - Allemand compréhension et expression orales		-	2		1	un exercice oral en cours	O	00:25											
					1	note de participation	A												
					2	un entretien	O	00:15											
S4 - Allemand compréhension et expression écrites		-	2		1	évaluation écrite pendant le semestre	E	01:30											
					1	travail en groupe évalué pendant le cours	A												
					2	évaluation écrite à la fin du semestre	E	01:30											

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S4 - Allemande civilisation		-
2	TD : travail collectif ou individuel (revue de presse, écriture journalistique...)	O	00:05																
3	TD : un dossier de presse	A																	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Armelle Guillou, Patrick Ronde

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Le redoublement n'est pas autorisé en double licence Mathématiques-Economie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence Mathématique et Economie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motif de la dérogation : La double licence Mathématiques-Economie, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

- (D) Concernant les UE spécifiques à Économie et Gestion, le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Précision sur les CTU concernant les UE spécifiques à Economie et gestion Différenciation entre les UE spécifiques entre Economie-Gestion et Mathématiques où la seconde chance diffère selon les régimes

Pour les UE spécifiques aux Mathématiques, la seconde chance est intégrée à la session principale, proposée en évaluation continue intégrale. Il n'est donc pas proposée de session de rattrapage pour ces UE.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage pour les UE et matières spécifiques à Economie et Gestion.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique)

Règle(s) additionnelle(s)

Les Unités d'Enseignements suivantes qui relèvent de l'UFR de Math-Info appliquent le régime ECI. L'intitulé de l'épreuve entre parenthèses correspond à l'épreuve convoquée :

- UE Algèbre : Polynômes et réduction des endomorphismes (CC2)
- UE Probabilités 1 (CC2)
- UE Analyse : Topologie dans \mathbb{R}^n (CC2)
- (D) • UE Analyse : Intégration et séries numériques (CC3)
- UE Calcul différentiel dans \mathbb{R}^n (CC3)
- UE Algèbre S4 (CC2)
- UE Probabilités 2 (CC2)
- UE Calcul scientifique (CC3)

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une double licence dont les 2 composantes n'appliquent pas le même régime.

D'autre part, les règles qui s'appliquent aux Matières portées par la Licence Economie et gestion s'appliquent aux Matières correspondantes de la double Licence Mathématiques - Economie.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

- Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.
- (A) Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 3 - Double licence Mathématiques - Economie																
Économie-Gestion		9	9									1	CTU	E	03:00	
Macroéconomie II		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Comptabilité et analyse financière		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Informatique - Pix		3	3													
Préparation au PIX		-	3		1	Cf MECC Pix	A		CT			1	Cf MECC Pix	A		
Algèbre : Polynômes et réduction des endomorphismes		5	5													
Algèbre : Polynômes et réduction des endomorphismes	Armelle GUILLOU	-	5		0.45	CC1	E	01:30	CC							
					0.45	CC2	E	01:30	CT							
					0.1	Assiduité et/ou Participation	A		CC							
Probabilités 1	Armelle GUILLOU	3	3													
Probabilités 1		-	3		0.45	CC1	E	01:30	CC							
					0.1	Assiduité et/ou Participation	A		CC							
					0.45	CC2	E	01:30	CT							
Analyse : Topologie dans \mathbb{R}^n		5	5		0.45	CC2	E	01:30								
					0.45	CC1	E	01:30								
					0.1	Assiduité et/ou Participation	A									

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Analyse : Intégration et séries numériques		8	8		1	CC1	E	01:00											
					2	CC2	E	02:00											
					3	CC3	E	03:00											
Semestre 4 - Double licence Mathématiques - Economie		30																	
Informatique appliquée		3	3																
Programmation VBA		-			0.2	Travaux dirigés	A		CC		0								
					0.8	Contrôle continu	E	01:30	CT		0								
Économie		9	9									1	CTU	E	03:00				
Macroéconomie III		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Microéconomie II		-	5.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Projet professionnel		3	3																
Métiers de l'économie et de la gestion et recherche documentaire		-	3		0.5	Dossier	A		CC		0								
					0.5	Oral	O	00:15	CC		0								
Calcul différentiel dans R^n		6	6		1	CC1	E	01:00											
					1	CC2	E	01:00											
					2	CC3	E	02:00											
Algèbre S4		Armelle GUILLOU	3	3															
Algèbre S4		-	3		0.45	CC1	E	01:30	CC										
					0.45	CC2	E	01:30	CT										
					0.1	Assiduité et/ou participation	A		CC										
Probabilités 2		Armelle GUILLOU	3	3															
Probabilités 2		-	3		0.45	CC1	E	01:30	CC										
					0.45	CC2	E	01:30	CT										
					0.1	Assiduité et/ou participation	A		CC										
Calcul scientifique		3	3		2	CC3	E	02:00											
					1	CC2 Epreuve sur machine	A	02:00											
					1	CC1 Epreuve sur machine	A	02:00											

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
																	Langues - au choix :		3	3
Anglais - S4 printemps			-	3	1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10												
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A													
					0	Mi-semestre : travail écrit documenté Mi-semestre : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A													

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
																	Allemand - S4 printemps		-	3
1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A																		
0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E																		

Document Intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Le redoublement n'est pas autorisé en double licence LEA - Economie et Gestion, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence Langues étrangères et appliquées et Economie et Gestion. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motif de la dérogation : La double licence LEA et Economie, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation des responsables de la formation, que l'étudiant sollicite par écrit après publication des résultats.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une formation sélective (double licence)

- (A) L'étudiant peut demander le redoublement dans trois formations distinctes: dans la double licence LEA-Eco Gestion, dans la licence Langues étrangères appliquées, dans la licence Economie et gestion. En cas de redoublement en licence simple, les responsables de formation établissent avec l'étudiant un contrat pédagogique lui permettant de valider les UE manquantes et les UE nécessaires à la poursuite d'études, en particulier le parcours de L3 souhaité.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

- (D) Concernant les UE spécifiques à Économie et Gestion, le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Éclaircissement du système CTU pour les UE et matières Économie et Gestion Différenciation entre les UE spécifiques entre Economie-Gestion et LEA où la seconde chance diffère selon les régimes

Pour les UE spécifiques aux LEA, la seconde chance est intégrée à la session principale, proposée en évaluation continue intégrale. Il n'est donc pas proposée de session de rattrapage pour ces UE.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique)

Règle(s) additionnelle(s)

Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence Economie et gestion s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et gestion.

Les règles qui s'appliquent aux Unités d'Enseignements portées par la Licence LEA s'appliquent aux Unités d'Enseignements correspondantes de la double Licence LEA - Economie et gestion.

Du fait de la nature double diplômante de la formation, la somme des ECTS par semestre peut

(D) dépasser la somme règlementaire de 30 ECTS pour une Licence simple.

International intership : stage de trois mois orienté à l'international (à l'étranger ou en France) dont les missions sont réalisées en langue allemande ou anglaise dans un environnement de travail germanophone ou anglophone.

Parmi les deux mémoires (UE Research, UE Internship), l'un doit être obligatoirement en anglais, l'autre en allemand. La langue utilisée pour le rapport de stage doit obligatoirement correspondre à la langue de travail principale du stage.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une double licence

Inscriptions pédagogiques

L'étudiant qui souhaite abandonner la double licence pour ne suivre qu'une des deux licences, le demande par écrit aux responsables de formation, soit en tout début de semestre avant le début des travaux dirigés, soit après publication des résultats du semestre pour les semestres pairs ou de l'année,

(A) pour l'année suivante.

Les responsables de formation établissent alors avec l'étudiant un contrat pédagogique lui permettant de suivre les UE manquantes et les UE nécessaires à la poursuite d'études, et en particulier le parcours de L3 souhaité.

Calcul de la moyenne générale en licence

La double licence LEA-Eco Gestion prépare simultanément la Licence Langues étrangères appliquées et la licence Economie et gestion. Chaque semestre validé vaut validation du semestre correspondant de chacun des deux licences. *ex: la validation du S1 entraîne validation du S1 LEA et du S1 Eco-Gestion.* »

(A)

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

• Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le

(A) début des épreuves. Il tient lieu de convocation.

• Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Document Intermédiaire

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 5 Double licence LEA- économie et gestion		
UE 23 - Economics		9	9									9	CTU	E	03:00				
European Macroeconomics		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Économie industrielle		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Economics and Business Strategy		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
UE 24 - Management		6	6									6	CTU	E	02:00				
Finance		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Management stratégique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 25 - Minor courses		12	12									12	CTU	E	03:00				
Deutsch-Französische Seminaire zu Geschäfts und Wirtschaftspraktiken/German-French Seminar on Business and Economic Practices		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Economics of Happiness		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Innovation and Creative Industries		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Philosophy of Money and the Good Life	Francis MUNIER	-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Climate Change and Globalization		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Quality of life: concepts and measurements		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Economics and institutions, theory and applications		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
UE 26 - Langue et Civilisation : Anglais		6	6																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	S5 - Anglais compréhension et expression orales	-	2
					2	exposé	O	00:30											
					2	compréhension orale	E	01:15											
Anglais - Matières d'application	-	2			2	une épreuve sur table	E	01:00	CC										
					1	présentation en groupe	A	00:10	CC										
					1	présentation en groupe	A	00:15	CC										
S5 Anglais - Préparation au stage	-	2			1	CV et lettre de motivation Remise d'un CV et d'une lettre de motivation en anglais	A		CC										
UE 27 - Langue et Civilisation : allemand		6	6																
S5 - Allemand compréhension et expression orales	-	2			1	note de participation	A												
					2	Projet et oral	O	00:25											
					1	un exercice oral en cours	O	00:20											
S5 - Allemand compréhension et expression écrites	-	2			2	un travail à la maison un travail individuel ou en groupe à faire à la maison	A												
					3	une épreuve sur table	E	01:30											
S5 Allemand - Préparation au stage	-	2			1	CV et lettre de motivation Remise d'un CV et d'une lettre de motivation en allemand	A		CC										
Semestre 6 Double licence LEA- économie et gestion		30																	
UE 28 - Research		10	10																
Research report and oral presentation	-		10		10	Report & oral presentation	A		CC										
UE 29 - Internship		20	20																
International internship	-		20		20	Report	A		CC										

Document Intermediaire

Responsable(s) : Armelle Guillou, Patrick Ronde

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Le redoublement n'est pas autorisé en double licence Mathématiques-Economie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence Mathématique et Economie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motif de la dérogation : La double licence Mathématiques-Economie, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

- (D) Concernant les UE spécifiques à Économie et Gestion, le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Précision sur les CTU concernant les UE spécifiques à Economie et gestion Différenciation entre les UE spécifiques entre Economie-Gestion et Mathématiques où la seconde chance diffère selon les régimes

Pour les UE spécifiques aux Mathématiques, la seconde chance est intégrée à la session principale, proposée en évaluation continue intégrale. Il n'est donc pas proposée de session de rattrapage pour ces UE.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validées ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage pour les UE et matières spécifiques à Economie et Gestion.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique)

Règle(s) additionnelle(s)

Document Intermédiaire

Les Unités d'Enseignements ou matières suivantes qui relèvent de l'UFR de Math-Info appliquent le régime ECI. L'intitulé de l'épreuve entre parenthèses correspond à l'épreuve convoquée :

- UE Probabilités 3 (CC2)
- UE Statistique : études de cas (avec R) (CC)
- UE Statistique 1 (CC2)
- Matière Optimisation non linéaire (C3)
- (D) • Matière Optimisation linéaire (CC2)
- UE Programmation (C2)
- UE Statistique 2 (CC2)
- UE Probabilités 4 (CC2)
- Matière Systèmes d'information et bases de données (Epreuve écrite, coef 0.4)

D'autre part, les règles qui s'appliquent aux Matières portées par la Licence Economie et gestion s'appliquent aux Matières correspondantes de la double Licence Mathématiques - Economie.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'une double licence dont les 2 composantes n'appliquent pas le même régime.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

- (A) • Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.
- Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 5 - Double licence Mathématiques - Economie		
Finance-Macroéconomie		6	6									1	CTU		E	03:00			
Finance		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie monétaire		-	2.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Économie		6	6									1	CTU		E	02:00			
Économie industrielle		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Jeux et stratégies		-
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Langues		3	3		1	Cf MECC Langues	A		CT			1	Cf MECC Langues	A					
Probabilités 3		4	4		0.45	CC1	E	01:30	CC										
					0.45	CC2	E	01:30	CT										
					0.1	Assiduité et/ou participation	A		CC										
Statistique : études de cas (avec R)		4	4		0.45	Projet	A		CC										
					0.45	CC	E	01:30	CT										
					0.1	Assiduité et/ou participation	A		CC										
Statistique : études de cas (avec R)		-	4																
Statistique 1		4	4		0.45	CC1	E	01:30	CC										
					0.45	CC2	E	01:30	CT										
					0.1	Assiduité et/ou participation	A		CC										
Optimisation		9	9																
Optimisation non linéaire		-	2		0.5	C1	E	01:00											
					0.5	C2	E	01:00											
					1	C3	E	02:00											
Optimisation linéaire		-	1		0.5	CC2	E	01:30											
					0.5	CC1	E	01:30											
Semestre 6 - Double licence Mathématiques - Economie		30																	
Comportements individuels		8	8									1	CTU	E	03:00				
Décision dans l'incertain		-	3		0.3	CC1	E	01:00	CC										
					0.7	CC2	E	02:00	CT										
Microéconomie		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Économétrie		9	9									1	CTU	E	03:00				
Théorie et pratique		-	9		0.2	TD - Dossier	A		CC										
					0.3	CC1	A		CC										
					0.5	CC2	E	02:00	CT										
Gestion financière		3	3									1	CTU	E	02:00				
Gestion financière approfondie		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Base de données		5	5									1	CTU	E	01:00				
Analyse de données		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Systèmes d'information et bases de données		-	2		0.3	Epreuve écrite (quizz ou interrogation)	E	01:00											
					0.3	Epreuve pratique (TP)	A	01:30											
					0.4	Epreuve écrite	E	02:00											
Programmation		6	6		0.3	C1	E	01:00											
					0.3	Projet	A												
					0.4	C2	E	01:15											
Statistique 2		3	3		0.45	CC1	E	01:30	CC										
					0.45	CC2	E	01:30	CT										
					0.1	Assiduité et/ou participation	A		CC										
Probabilités 4		3	3		0.45	CC1	E	01:30	CC										
					0.45	CC2	E	01:30	CT										
					0.1	Assiduité et/ou participation	A		CC										

Document interne confidentiel

Responsable(s) : Jalal El Ouardighi

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés pour tous les étudiants. Les étudiants avec une inscription conditionnelle ("oui - si") sont tenus à l'assiduité à l'ensemble des enseignements, dont l'aide à la réussite.

L'assiduité est contrôlée par un appel en début de séance; l'assignation au groupe de TD doit donc être respectée et ne peut être modifiée. En cas d'absence, quelle que soit sa nature, l'étudiant présente une justification, soit au service de scolarité en cas d'absence à un examen, soit auprès du chargé de TD. Cette justification est présentée si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- (D) • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'impossibilité de présence aux travaux dirigés d'un ou plusieurs enseignements pour un motif spécifique au statut de l'étudiant, l'étudiant peut demander une dispense d'assiduité déposée auprès de la scolarité et en y joignant tous les justificatifs nécessaires à sa demande.

Un étudiant absent de façon non justifiée en TD ne pourra pas se présenter aux épreuves des éléments pédagogiques constituant l'UE concernée, et sera considéré comme défaillant. Il sera dès lors impossible de valider l'UE et, par extension, le semestre.

Motif de la dérogation : Définition des obligations d'assiduité, renforcées pour les étudiants en contrat pédagogique d'études et de réussite (oui si, type 1 et 2)

Motif de la dérogation : Précision du contrôle systématique et de l'apport du justificatif soit auprès de la scolarité (absences aux examens), soit aux chargés de TD (pour les TD). Précisions du fonctionnement des groupes (appel, constitution des groupes), et de la possibilité de faire une demande de dispense d'assiduité (profils spécifiques). Rappel de la conséquence en cas d'absence injustifiée.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.
- (D) Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

L'étudiant n'ayant pas validé son année mais ayant acquis au moins 45 crédits ECTS sur 60 peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure, par contrat pédagogique et s'il en a les prérequis. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée. Dans ce

- (D) cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé. La démarche doit s'effectuer dans un délai n'excédant pas 3 semaines après le début des cours.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans la formation.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans cette formation.

Motif de la dérogation : Précision sur l'inscription en année supérieure qui se fait conformément aux règles générales

Motif de la dérogation : Encadrement de la progression propre au 1^{er} cycle de SEG

Anonymat des épreuves

- (D) Les épreuves continues sont individuelles et l'anonymat n'est pas exigé. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Motif de la dérogation : Précisions pour les CC nonindividuelles et non anonymes.

Absence aux épreuves

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
 - une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés et déposé auprès du service de la scolarité, sauf en cas de force majeure. La FdA (Fiche d'Absence) doit être accompagnée impérativement d'un justificatif original. .

Motif de la dérogation : Mise en place d'une fiche d'absence par la scolarité pour une meilleure gestion.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

- (D) Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Souhait d'allègement de la session de rattrapage.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

- (D) Du fait de la nature de la session de rattrapage (contrôle terminal unique), les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique). Cette mesure permet à l'étudiant de bénéficier de la compensation.

Contrat pédagogique

- (A) La demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

(A)

- Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.
- Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
UE 1 - Principes d'économie et de gestion					12	12						12	CTU	E	03:00	
Principes de microéconomie		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Principes de gestion d'entreprises		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Principes de macroéconomie		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
UE 2 - Techniques quantitatives					9	9					9	CTU	E	03:00		
Mathématiques I		-	5.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
Probabilités et statistique I		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC							
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC							
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT							
UE 3 - Ouverture					6	6					6	CTU	E	02:00		
Histoire des faits et doctrines économiques					-	3	1	Contrôle terminal	E	02:00	CT					
Introduction au droit : système juridique					-	3	1	Contrôle terminal	E	02:00	CT					
UE 4 - Langues - au choix :					3	3										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais - S1 licence	-	3
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A												
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau des compétences langagières sous forme orale et/ou écrite (avec note indicative et/ou retour critérié)	A												
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	A												

Document Intermediaire

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand -S1 licence		-	3		1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques à l'oral (avec note définitive)	O	00:10											
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10											
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l' orale (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10											
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10											
UE 5 - Aide à la réussite		-																	
Méthodologie du travail universitaire		-																	
Accompagnement et soutiens		-																	
Semestre 2 Economie et gestion		30																	
UE 6 - Économie		9	9									9	CTU	E	03:00				
Microéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 7 - Gestion		6	6									6	CTU	E	02:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Management de la qualité et gestion de production		-	2.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Comptabilité		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 8 - Techniques quantitatives		9	9								9	CTU	E	03:00					
Mathématiques II		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Probabilités et statistique II		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 9 - Ouverture		3	3								3	CTU	E	02:00					
Droit des biens		-	1.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Économie mondiale		-	1.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 10 - Langues - au choix :		3	3																

Document interne confidentiel

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais - S2 licence		-
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O												
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A												
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A												

Document Intermediaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Allemand -S2 licence		-	3		1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O	00:10												
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10												
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10												
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10												
UE 11 - Aide à la réussite		-																		
Accompagnement et soutiens		-																		

Document Intermediaire

Responsable(s) : Jalal El Ouardighi

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés pour tous les étudiants. Les étudiants avec une inscription conditionnelle ("oui - si") sont tenus à l'assiduité à l'ensemble des enseignements, dont l'aide à la réussite.

L'assiduité est contrôlée par un appel en début de séance; l'assignation au groupe de TD doit donc être respectée et ne peut être modifiée. En cas d'absence, quelle que soit sa nature, l'étudiant présente une justification, soit au service de scolarité en cas d'absence à un examen, soit auprès du chargé de TD. Cette justification est présentée si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- (D) • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'impossibilité de présence aux travaux dirigés d'un ou plusieurs enseignements pour un motif spécifique au statut de l'étudiant, l'étudiant peut demander une dispense d'assiduité déposée auprès de la scolarité et en y joignant tous les justificatifs nécessaires à sa demande.

Un étudiant absent de façon non justifiée en TD ne pourra pas se présenter aux épreuves des éléments pédagogiques constituant l'UE concernée, et sera considéré comme défaillant. Il sera dès lors impossible de valider l'UE et, par extension, le semestre.

Motif de la dérogation : Motifs de la dérogation : Définition des obligations d'assiduité, renforcées pour les étudiants en contrat pédagogique d'études et de réussite (oui si, type 1 et 2)

Motif de la dérogation : Précision du contrôle systématique et de l'apport du justificatif soit auprès de la scolarité (absences aux examens), soit aux chargés de TD (pour les TD).

Précisions du fonctionnement des groupes (appel, constitution des groupes), et de la possibilité de faire une demande de dispense d'assiduité (profils spécifiques).

Rappel de la conséquence en cas d'absence injustifiée.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.
- (D) Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

L'étudiant n'ayant pas validé son année mais ayant acquis au moins 45 crédits ECTS sur 60 peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure, par contrat pédagogique et s'il en a les prérequis. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée. Dans ce

- (D) cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé. La démarche doit s'effectuer dans un délai n'excédant pas 3 semaines après le début des cours.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans la formation.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans cette formation.

Motif de la dérogation : Précision sur l'inscription en année supérieure qui se fait conformément aux règles générales

Motif de la dérogation : Encadrement de la progression propre au 1^{er} cycle de SEG

Anonymat des épreuves

- (D) Les épreuves continues sont individuelles et l'anonymat n'est pas exigé. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Motif de la dérogation : Précisions pour les CC non individuelles et non anonymes.

Absence aux épreuves

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.

Motif de la dérogation : Mise en place d'une fiche d'absence par la scolarité pour une meilleure gestion.

(D) une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés et déposé auprès du service de la scolarité, sauf en cas de force majeure. La FdA (Fiche d'Absence) doit être accompagnée impérativement d'un justificatif original.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans

- (D) le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Au semestre 4, les UE "Informatique appliquée" et "Projet professionnel" ne font pas l'objet d'une session 2. Ainsi les notes de leur matière respective (Programmation VBA et Métiers de l'économie et de la gestion & Recherche documentaire) obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Motif de la dérogation : Souhait d'allègement de la session de rattrapage.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

Du fait de la nature de la session de rattrapage (contrôle terminal unique), les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

- (D) Au semestre 4, les UE "Informatique appliquée" et "Projet professionnel" ne font pas l'objet d'une session 2. Ainsi les notes de leur matière respective (Programmation VBA et Métiers de l'économie et de la gestion & Recherche documentaire) obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique). Cette mesure permet à l'étudiant de bénéficier de la compensation. Précision de notes non reproductibles en session 2 pour deux UE du semestre 4.

Contrat pédagogique

La demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

(A) Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

(A) Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.

Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 Economie et gestion		
UE 12 - Économie et gestion 1		9	9									9	CTU	E	03:00				
Macroéconomie II		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Comptabilité et analyse financière		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 13 - Économie et gestion 2		6	6									6	CTU	E	02:00				
Économie de l'innovation		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Marketing stratégique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 14 - Histoire économique		3	3									3	CTU	E	02:00				
Histoire économique I		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 15 - Techniques quantitatives		9	9									9	CTU	E	03:00				
Mathématiques III		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Probabilités et statistique III		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE 16 - Informatique - Pix		3
Préparation au PIX		-	3		1	Cf MECC Pix	A		CT			1	Cf MECC Pix	A					
UE 17 - Aide à la réussite		-																	
Accompagnement et soutiens		-																	
Semestre 4 Economie et gestion		30																	
UE 18 - Économie		9	9									9	CTU	E	03:00				
Microéconomie II		-	5.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
	0.3				Contrôle continu	E	01:30	CC											
	0.5				Contrôle terminal	E	02:00	CT											
Macroéconomie III		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
	0.3				Contrôle continu	E	01:30	CC											
	0.5				Contrôle terminal	E	02:00	CT											
UE 19 - Histoire économique		3	3								3	CTU	E	02:00					
Histoire économique II		-	3		0.5	Dossier	A		CC										
	0.5				Contrôle continu	E	02:00	CC											
UE 20 - Techniques quantitatives		9	9									9	CTU	E	03:00				
Mathématiques IV		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
	0.3				Contrôle continu	E	01:30	CC											
	0.5				Contrôle terminal	E	02:00	CT											
Probabilités et statistique IV		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
	0.3				Contrôle continu	E	01:30	CC											
	0.5				Contrôle terminal	E	02:00	CT											
UE 21 - Informatique appliquée		3	3																
Programmation VBA		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC	0									
	0.8				Contrôle continu	E	01:30	CT	0										
UE 22 - Projet professionnel		3	3																
Métiers de l'économie et de la gestion et recherche documentaire		-	3		0.5	Dossier	A		CC	0									
	0.5				Oral	O	00:15	CC	0										
UE 23 - Langues - au choix :		3	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais - S4 licence		-
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A												
					0	Mi-semestre : travail écrit documenté Mi-semestre : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A												

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Allemand -S4 licence		-
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A												
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E												
UE 24 - Aide à la réussite		-																	
Accompagnement et soutiens		-																	

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Jalal El Ouardighi

Dérogations et alinéas additionnels

Règle(s) additionnelle(s)

Cette formation étant délocalisée en Chine, voici la langue d'enseignement par UE :

Semestre 01

UE Français Langues Etrangère : Français

UE Langues : Anglais

UE Informatique : Chinois

UE Education physique et sportive : Chinois

UE Aide à la réussite : Français

(D) Semestre 02

UE Français oral : Français

UE Langues : Anglais

UE Informatique : Chinois

UE Economie-Gestion et droit : Français

UE Education physique et sportive : Chinois

UE Techniques quantitatives : Français

UE Aide à la réussite : Chinois/Français

Motif de la dérogation : Cette formation est délocalisée en Chine
et les étudiants devront maîtriser la langue française.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS				Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE Français Langues Etrangère		-	16							
Français expression orale		-	6		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen oral	O	00:20	N	
Français compréhension orale		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	01:00	N	
Français expression écrite		-	8		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
UE Langues S01		-	2							
Anglais des affaires		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Informatique		-	1		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
UE Education physique et sportive S01		-	8							
Education morale		-	3		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
Option I		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
Physical education		-	1		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
Service militaire		-	2		1	2 semaines	A		N	
UE Aide à la réussite S01		-								
Méthodologie du travail universitaire		-								
Semestre 02			30							
UE Français oral		-	16							
Français expression orale		-	6		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen oral	O	00:20	N	
Français compréhension orale		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	01:00	N	
Français expression écrite		-	8		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
UE Langues S02		-	2							
Anglais des affaires		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
UE Informatique S02		-	2							
Informatique		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
UE Economie-Gestion et droit		-	5							
Français disciplinaire		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
Principes de l'économie et de la gestion		-	1		0.4	Contrôle 1	E	01:00	N	
					0.6	Contrôle 2	E	02:00	O	
Introduction au droit		-	2		0.4	Contrôle 1	E	01:00	N	
					0.6	Contrôle 2	E	02:00	O	
UE Education physique et sportive S02		-	6							
Introduction à l'histoire chinoise moderne		-	3							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option II		-	2		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
Physical education		-	1		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	N	
UE Techniques quantitatives S02		-	1							
Introduction aux techniques quantitatives		-	1		0.4	Contrôle 1	E	01:00	N	
					0.6	Contrôle 2	E	02:00	O	
UE Aide à la réussite S02		-								
Accompagnement et soutiens		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Jalal El Ouardighi

Dérogations et alinéas additionnels

Règle(s) additionnelle(s)

Cette formation étant délocalisée en Chine, voici la langue d'enseignement par UE :

Semestre 1

UE Principes d'Economie et de Gestion : Français

UE Techniques quantitatives : Français

UE Langues : Anglais

UE Gestion logistique : Français

UE Culture générale et éducation sportive : Chinois

(D) UE Aide à la réussite : Français/Chinois

Semestre 2

UE Economie : Français

UE Gestion : Français

UE Techniques quantitatives : Français

UE Langues : Anglais

UE Gestion logistique : Français

UE Culture générale et éducation sportive : Chinois

UE Aide à la réussite : Chinois/Français

Motif de la dérogation : Cette formation est délocalisée en Chine et les étudiants devront maîtriser la langue française.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE Principes d'Economie et de Gestion		12	12							
Principes de microéconomie		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Comptabilité I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Principes de macroéconomie		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	O	
UE Techniques quantitatives S1		9	9							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Probabilités et statistique I		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
UE Langues S1		3	3							
Anglais des affaires		-	3		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	O	
UE Gestion logistique S1		6	6							
Introduction à la logistique		-	6		0.25	Contrôle 1	E	01:00	N	
					0.25	Contrôle 2	E	01:00	N	
					0.5	Contrôle 3	E	02:00	O	
UE Culture générale et éducation sportive S1		-								
Pensée de Mao Zedong		-			1.2	Participation	A		N	
					1.8	Examen final	E	02:00	O	
Option III		-			0.8	Participation	A		N	
					1.2	Examen final	E	02:00	N	
Physical education		-			0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	O	
UE Aide à la réussite S1		-								
Français expression orale		-			1.6	Participation	A		N	
					2.4	Examen oral	O	00:20	N	
Français expression écrite		-			0.8	Participation	A		N	
					1.2	Examen final	E	02:00	O	
Accompagnement et soutiens		-								
Semestre 2		30								
UE Economie S2		9	9							
Microéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Macroéconomie I		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
UE Gestion S2		6	6							
Management de la qualité et gestion de production		-	2.5		0.5	Contrôle 1	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle 2	E	01:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Comptabilité II		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
UE Techniques quantitatives S2		9	9							
Mathématiques II		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Probabilités et statistique II		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
UE Langues S2		3	3							
Anglais des affaires		-	3		0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	O	
UE Gestion logistique S2		3	3							
Recherche operationnelle		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	A	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
UE Culture générale et éducation sportive S2		-								
Fundamentals of Marxism		-			2	Participation	A		N	
					3	Examen final	E	02:00	O	
Physical Education		-			0.4	Participation	A		N	
					0.6	Examen final	E	02:00	O	
UE Aide à la réussite S2		-								
Français expression orale		-			1.6	Participation	A		N	
					2.4	Examen oral	O	00:20	O	
Français expression écrite		-			0.8	Participation	A		N	
					1.2	Examen final	E	02:00	O	
Accompagnement et soutiens		-								

Document Inter Médiaire

Responsable(s) : Quitterie Roquebert

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

- (D) La possibilité de s'inscrire à nouveau en L2 n'octroie pas une chance supplémentaire de candidater en formation de santé.

Motif de la dérogation : Spécificité de l'admission en formation de santé.

Contrat pédagogique

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- (D) • pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : Spécificité de l'admission en santé

Pour les UE du tronc commun Santé, seules les obligations d'assiduité aux activités pédagogiques (hors épreuve avec convocation / contrôle terminal) peuvent être aménagées par contrat pédagogique pour les profils spécifiques. Ce contrat ne s'applique qu'à l'année universitaire en cours.

- (D) Hors du tronc commun Santé, ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Motif de la dérogation : Spécificité de l'admission en santé

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. Les UE composant le tronc commun Santé constitue un bloc de compétences, destiné à mener l'étudiant à approfondir sa maîtrise des enjeux de santé et préparer le concours:

- (D)
- au semestre 3: les UE Signal et technologie en santé, Aspects médicaux légaux en santé
 - au semestre 4: les UE Traitements en santé, Sciences humaines et sociales, Projet professionnel personnalisé.

Motif de la dérogation : Spécificité de l'admission en santé

Pour accéder à l'année supérieure de la licence, l'étudiant doit avoir validé l'année en cours, en obtenant une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, notamment par compensation.

- (D) Pour accéder aux formations de santé, l'année doit non seulement être validée, mais le Tronc commun Santé doit l'être également, sans compensation entre les UE du bloc et les autres UE de l'année. Les UE du bloc peuvent se compenser entre elles, sans note éliminatoire.

Motif de la dérogation : Spécificité santé

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. Ces validations ne sont étudiées et prononcées que dans l'objectif de

- (D) valider la licence. Toute validation d'acquis en vue de l'accession aux formations de santé obéit à une réglementation distincte.
L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Motif de la dérogation : Spécificité santé

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

- (D) Au niveau du tronc commun santé : les notes des UE, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note du bloc et se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le bloc est validé dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motif de la dérogation : Spécificité Santé

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

- (D) Pour l'accès aux formations de santé : le tronc commun Santé doit être validé sans compensation avec d'autres UE (moyenne de ce bloc supérieure ou égale à 10/20).

Motif de la dérogation : Spécificité Santé

Jurys

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs et du tronc commun Santé. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury d'admission en formation de santé, distinct, se prononce sur l'affectation des candidats dans les différentes formations de santé, à l'issue de chacun des deux groupes d'épreuves, prévues dans les Modalités d'admission en formation de santé.

- (D) Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motif de la dérogation : Spécificité Santé

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations. Les UE à 3 ECTS ou moins peuvent comporter moins d'évaluations.

- (D)

Motif de la dérogation : Spécificité Santé

Absence aux épreuves

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Spécificité santé

Pour les UE du tronc commun Santé, il ne peut pas être accordé de dispense totale ou partielle de présence aux épreuves, quelle que soit leur nature.

Règle(s) additionnelle(s)

Les épreuves mutualisées avec la Licence Economie et Gestion ont lieu selon le Calendrier universitaire de la Faculté des sciences économiques et de gestion.

Identification des copies d'examen

- (D) Dans le cadre du tronc commun Santé, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un numéro propre à chaque étudiant (numéro étudiant, numéro d'anonymat). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification est considéré comme 'absent injustifié'.

Motif de la dérogation : Le parcours Santé est en ECI.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 3 Santé										
Économie et Gestion 1					9	9				
Macroéconomie II		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Comptabilité et analyse financière		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Économie et gestion 2					7	7				
Économie de la santé		-	4		1	Contrôle terminal	E	01:30	O	
Marketing stratégique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Techniques quantitatives					8	8				

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Probabilités et statistique		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
UE 16 - Informatique - Pix		3	1							
Préparation au PIX		-	3		1	Cf MECC Pix	A		N	
Signal et technologie en santé (Santé)		2								
Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)		1								
Semestre 4 Santé		30								
Économie		9	9							
Microéconomie II		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Macroéconomie III		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Techniques quantitatives		9	9							
Mathématiques IV		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Probabilités et statistique		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	N	
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	O	
Informatique appliquée		3	3							
Programmation VBA		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		N	
					0.8	Contrôle continu	E	01:30	O	
UE 23 - Langues - au choix :		3	3							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
Allemand -S4 licence		-			1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Traitements en santé (Santé)		2								
Sciences humaines et sociales (SHS)		3	1							
Projet professionnel personnalisé (PPP)		1								

Document interne à l'Université de Bourgogne

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Faculté de sciences économiques et de gestion (FSEG)

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 07/09/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Licence 3 Économie et gestion - Analyse économique	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 3 Économie et gestion - Economie quantitative	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 3 Economie et gestion - Gestion	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 3 Economie et gestion - IEM	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Licence 3 Économie et management	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Management et commerce international - Management des projets internationaux - M1	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 Assurance et gestion des risques	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 Chargé de clientèle Banque-Finance	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 Gestion industrielle et innovation	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 Management de la qualité	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 - Data Science pour l'économie et l'entreprise du futur (DS2E) - Data Science for Economics and Business	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 - Économie et Management de l'Innovation	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 - Macroéconomie et politiques européennes	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 1 - Statistique et économétrie	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non

LICENCE

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation. Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU. Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme. Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante. Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte. Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Dérogations : 3

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
 - un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)
- Dérogations : 3

A partir de la 3^{ème} absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Additionnels : 3

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 3

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 3

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 3

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 3

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 1

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 3

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Additionnels : 3

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 3

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 3

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 4

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés pour tous les étudiants. Les étudiants avec une inscription conditionnelle ("oui - si") sont tenus à l'assiduité à l'ensemble des enseignements, dont l'aide à la réussite.

L'assiduité est contrôlée par un appel en début de séance; l'assignation au groupe de TD doit donc être respectée et ne peut être modifiée. En cas d'absence, quelle que soit sa nature, l'étudiant présente une justification, soit au service de scolarité en cas d'absence à un examen, soit auprès du chargé de TD. Cette justification est présentée si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- (D) • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'impossibilité de présence aux travaux dirigés d'un ou plusieurs enseignements pour un motif spécifique au statut de l'étudiant, l'étudiant peut demander une dispense d'assiduité déposée auprès de la scolarité et en y joignant tous les justificatifs nécessaires à sa demande.

Un étudiant absent de façon non justifiée en TD ne pourra pas se présenter aux épreuves des éléments pédagogiques constituant l'UE concernée, et sera considéré comme défaillant. Il sera dès lors impossible de valider l'UE et, par extension, le semestre.

Motif de la dérogation : Définition des obligations d'assiduité, renforcées pour les étudiants en contrat pédagogique d'études et de réussite (oui si, type 1 et 2)

Motif de la dérogation : Précision du contrôle systématique et de l'apport du justificatif soit auprès de la scolarité (absences aux examens), soit aux chargés de TD (pour les TD).

Précisions du fonctionnement des groupes (appel, constitution des groupes), et de la possibilité de faire une demande de dispense d'assiduité (profils spécifiques).

Rappel de la conséquence en cas d'absence injustifiée.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.
- (D) Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

L'étudiant n'ayant pas validé son année mais ayant acquis au moins 45 crédits ECTS sur 60 peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure, par contrat pédagogique et s'il en a les prérequis. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée. Dans ce

- (D) cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé. La démarche doit s'effectuer dans un délai n'excédant pas 3 semaines après le début des cours.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans la formation.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans cette formation.

Motif de la dérogation : Précision sur l'inscription en année supérieure qui se fait conformément aux règles générales

Motif de la dérogation : Encadrement de la progression propre au 1^{er} cycle de SEG

Anonymat des épreuves

- (D) Les épreuves continues sont individuelles et l'anonymat n'est pas exigé. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Motif de la dérogation : Précisions pour les CC non individuelles et non anonymes

Absence aux épreuves

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.

Motif de la dérogation : Mise en place d'une fiche d'absence par la scolarité pour une meilleure gestion.

(D) une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés et déposé auprès du service de la scolarité, sauf en cas de force majeure. La FdA (Fiche d'Absence) doit être accompagnée impérativement d'un justificatif original.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

- (D) Au semestre 5, l'UE "Projet professionnel" ne fait pas l'objet d'une session 2. Ainsi les notes obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Motif de la dérogation : Souhait d'allègement de la session de rattrapage

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

Du fait de la nature de la session de rattrapage (contrôle terminal unique), les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

- (D) Au semestre 5, l'UE "Projet professionnel" ne fait pas l'objet d'une session 2. Ainsi les notes obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique). Cette mesure permet à l'étudiant de bénéficier de la compensation.

Contrat pédagogique

La demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

- (A) Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

- Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.
- Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 5		30																	
UE 25 - Économie		6	6									6	CTU	E	03:00				
Économie industrielle		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Jeux et stratégies		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 26 - Histoire économique		3	3								3	CTU	E	02:00					
Histoire de la pensée économique : analyse et méthodes		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 27 - Finance - Macroéconomie		6	6									6	CTU	E	03:00				
Finance		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie monétaire		-	2.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 28 - Économétrie		6	6									6	CTU	E	02:00				
Économétrie I : théorie et pratique		-	6		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 29 - Projet professionnel		3	3																
Techniques pour accéder à l'emploi - Analyse du marché du travail		-	3		0.5	Dossier	A		CC	0									
					0.5	Oral	O	00:15	CC	0									
UE 30 - Libre		3	3									3	Cf MECC spécifiques	A					
Choix dans une liste établie au début du semestre		-	3		1	Cf MECC spécifiques	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE 31 - Langues - au choix :		3
Anglais - S5 licence		-	3		1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A												
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A												

Document Informatique

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand -S5 licence		-	3		0	Mi-semester : production écrite de type synthèse Au plus tard à mi-semester et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant, une production écrite de type synthèse avec note indicative et retour critérié.	A												
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A												
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A												
					0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A												
UE 32 - Aide à la réussite		-																	
Accompagnement et soutiens		-																	
Semestre 6		30																	
UE 33 - Économie		6	6									6	CTU	E	02:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Economie internationale		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Politique économique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 34 - Analyse économique 1		9	9									9	CTU	E	03:00				
Microéconomie		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Croissance économique		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 35 - Économétrie		6	6								6	CTU	E	02:00					
Econométrie II : théorie et pratique		-	6		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Dossier	A		CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 36 - Analyse économique 2		6	6								6	CTU	E	02:00					
Analyse monétaire et financière		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Intégration économique		-	2.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Dossier	A		CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 37 - Emploi ou un stage		3	3																
Option 1 - Économie du travail et de l'emploi		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT			1	CTU	E	02:00				
Option 2 - Stage		-	3		1	Rapport de stage	A		CC	0									
UE 38 - Aide à la réussite		-																	
Après la licence : choix de masters - réorientation		-																	
Accompagnement au projet de l'étudiant		-																	

Document Intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés pour tous les étudiants. Les étudiants avec une inscription conditionnelle ("oui - si") sont tenus à l'assiduité à l'ensemble des enseignements, dont l'aide à la réussite.

L'assiduité est contrôlée par un appel en début de séance; l'assignation au groupe de TD doit donc être respectée et ne peut être modifiée. En cas d'absence, quelle que soit sa nature, l'étudiant présente une justification, soit au service de scolarité en cas d'absence à un examen, soit auprès du chargé de TD. Cette justification est présentée si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- (D) • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'impossibilité de présence aux travaux dirigés d'un ou plusieurs enseignements pour un motif spécifique au statut de l'étudiant, l'étudiant peut demander une dispense d'assiduité déposée auprès de la scolarité et en y joignant tous les justificatifs nécessaires à sa demande.

Un étudiant absent de façon non justifiée en TD ne pourra pas se présenter aux épreuves des éléments pédagogiques constituant l'UE concernée, et sera considéré comme défaillant. Il sera dès lors impossible de valider l'UE et, par extension, le semestre.

Motif de la dérogation : Définition des obligations d'assiduité, renforcées pour les étudiants en contrat pédagogique d'études et de réussite (oui si, type 1 et 2)

Motif de la dérogation : Précision du contrôle systématique et de l'apport du justificatif soit auprès de la scolarité (absences aux examens), soit aux chargés de TD (pour les TD).

Précisions du fonctionnement des groupes (appel, constitution des groupes), et de la possibilité de faire une demande de dispense d'assiduité (profils spécifiques).

Rappel de la conséquence en cas d'absence injustifiée.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.
- (D) Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

L'étudiant n'ayant pas validé son année mais ayant acquis au moins 45 crédits ECTS sur 60 peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure, par contrat pédagogique et s'il en a les prérequis. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée. Dans ce

- (D) cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé. La démarche doit s'effectuer dans un délai n'excédant pas 3 semaines après le début des cours.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans la formation.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans cette formation.

Motif de la dérogation : Précision sur l'inscription en année supérieure qui se fait conformément aux règles générales

Motif de la dérogation : Encadrement de la progression propre au 1^{er} cycle de SEG

Anonymat des épreuves

- (D) Les épreuves continues sont individuelles et l'anonymat n'est pas exigé. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Motif de la dérogation : Précisions pour les CC non individuelles et non anonymes

Absence aux épreuves

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.

Motif de la dérogation : Mise en place d'une fiche d'absence par la scolarité pour une meilleure gestion.

(D) une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés et déposé auprès du service de la scolarité, sauf en cas de force majeure. La FdA (Fiche d'Absence) doit être accompagnée impérativement d'un justificatif original.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

- (D)

Au semestre 5, l'UE "Projet professionnel" ne fait pas l'objet d'une session 2, ainsi qu'au semestre 6, l'UE "Recherche". Ainsi les notes obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Motif de la dérogation : Souhait d'allègement de la session de rattrapage.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

Du fait de la nature de la session de rattrapage (contrôle terminal unique), les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la

- (D) session de rattrapage.

Au semestre 5, l'UE "Projet professionnel" ne fait pas l'objet d'une session 2, ainsi qu'au semestre 6, l'UE "Recherche". Ainsi les notes obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique). Cette mesure permet à l'étudiant de bénéficier de la compensation.

Contrat pédagogique

La demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

- (A)

Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

- Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.
- Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 5		
UE 25 - Économie		6	6									6	CTU	E	03:00				
Économie industrielle		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Jeux et stratégies		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 26 - Histoire économique		3	3								3	CTU	E	02:00					
Histoire de la pensée économique : analyse et méthodes		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 27 - Finance - Macroéconomie		6	6									6	CTU	E	03:00				
Finance		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie monétaire		-	2.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 28 - Économétrie		6	6									6	CTU	E	02:00				
Économétrie I : théorie et pratique		-	6		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 29 - Projet professionnel		3	3																
Techniques pour accéder à l'emploi - Analyse du marché du travail		-	3		0.5	Dossier	A		CC	0									
					0.5	Oral	O	00:15	CC	0									
UE 30 - Libre		3	3									3	Cf MECC spécifiques	A					
Choix dans une liste établie au début du semestre		-	3		1	Cf MECC spécifiques	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE 31 - Langues - au choix :		3
Anglais - S5 licence		-	3		1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A												
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A												

Document Informatique

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Allemand -S5 licence		-
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A												
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A												
					0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A												
UE 32 - Aide à la réussite		-																	
Accompagnement et soutiens		-																	
Semestre 6		30																	
UE 33 - Économie		6	6									6	CTU	E	02:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Economie internationale		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Politique économique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 34 - Analyse économique 1		9	9									9	CTU	E	03:00				
Microéconomie		-	5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Croissance économique		-	4		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 35 - Économétrie		6	6								6	CTU	E	02:00					
Econométrie II : théorie et pratique		-	6		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Dossier	A		CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 36 - Techniques quantitatives		6	6								6	CTU	E	02:00					
Optimisation		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Analyse de données		-	2.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 37 - Recherche		3	3																
Projet tuteuré, note de synthèse, rapport de stage en laboratoire, etc.		-	3		1	Dossier	A		CC	0									
UE 38 - Aide à la réussite		-																	
Après la licence : choix de masters - réorientation		-																	
Accompagnement au projet de l'étudiant		-																	

Document Interne

Responsable(s) : Jalal El Ouardighi

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés pour tous les étudiants. Les étudiants avec une inscription conditionnelle ("oui - si") sont tenus à l'assiduité à l'ensemble des enseignements, dont l'aide à la réussite.

L'assiduité est contrôlée par un appel en début de séance; l'assignation au groupe de TD doit donc être respectée et ne peut être modifiée. En cas d'absence, quelle que soit sa nature, l'étudiant présente une justification, soit au service de scolarité en cas d'absence à un examen, soit auprès du chargé de TD. Cette justification est présentée si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- (D) • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'impossibilité de présence aux travaux dirigés d'un ou plusieurs enseignements pour un motif spécifique au statut de l'étudiant, l'étudiant peut demander une dispense d'assiduité déposée auprès de la scolarité et en y joignant tous les justificatifs nécessaires à sa demande.

Un étudiant absent de façon non justifiée en TD ne pourra pas se présenter aux épreuves des éléments pédagogiques constituant l'UE concernée, et sera considéré comme défaillant. Il sera dès lors impossible de valider l'UE et, par extension, le semestre.

Motif de la dérogation : Définition des obligations d'assiduité, renforcées pour les étudiants en contrat pédagogique d'études et de réussite (oui si, type 1 et 2)

Motif de la dérogation : Précision du contrôle systématique et de l'apport du justificatif soit auprès de la scolarité (absences aux examens), soit aux chargés de TD (pour les TD).

Précisions du fonctionnement des groupes (appel, constitution des groupes), et de la possibilité de faire une demande de dispense d'assiduité (profils spécifiques).

Rappel de la conséquence en cas d'absence injustifiée.

Modalités d'accès et de progression en licence

- (D) La formation est organisée en année, semestres, et UE.
- (D) Cette formation en particulier ne comprend pas de blocs de compétences.
- (D) Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

L'étudiant n'ayant pas validé son année mais ayant acquis au moins 45 crédits ECTS sur 60 peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure, par contrat pédagogique et s'il en a les prérequis. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée. Dans ce

- (D) cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé. La démarche doit s'effectuer dans un délai n'excédant pas 3 semaines après le début des cours.

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans la formation

Motif de la dérogation : Pas de blocs de compétences dans cette formation.

Motif de la dérogation : Précision sur l'inscription en année supérieure qui se fait conformément aux règles générales

Motif de la dérogation : Encadrement de la progression propre au 1^{er} cycle de SEG

Anonymat des épreuves

- (D) Les épreuves continues sont individuelles et l'anonymat n'est pas exigé. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Motif de la dérogation : Précisions pour les CC non individuelles et non anonymes

Absence aux épreuves

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.

Motif de la dérogation : Mise en place d'une fiche d'absence par la scolarité pour une meilleure gestion.

(D) une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés et déposé auprès du service de la scolarité, sauf en cas de force majeure. La FdA (Fiche d'Absence) doit être accompagnée impérativement d'un justificatif original.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Epreuves de la session de rattrapage en licence (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant en une épreuve unique par UE. Une épreuve unique se compose de plusieurs sujets qui correspondent à toutes les matières de l'UE. Ses résultats remplacent la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

- (D) Au semestre 5, l'UE "Projet professionnel" ne fait pas l'objet d'une session 2. Ainsi les notes obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Concernant l'UE "Gestion 3" au semestre 6, seule la matière "Aide à la décision" fait l'objet d'une session 2. Les notes obtenues en session 1 pour "Informatique appliquée à la gestion : étude de cas" ne sont ni reportées ni reproductibles en session 2.

Motif de la dérogation : Souhait d'allègement de la session de rattrapage.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

Du fait de la nature de la session de rattrapage (contrôle terminal unique), les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

- (D) Au semestre 5, l'UE "Projet professionnel" ne fait pas l'objet d'une session 2. Ainsi les notes obtenues en session 1 sont reportées à la session 2.

Concernant l'UE "Gestion 3" au semestre 6, seule la matière "Aide à la décision" fait l'objet d'une session 2. Les notes obtenues en session 1 pour "Informatique appliquée à la gestion : étude de cas" ne sont ni reportées ni reproductibles en session 2.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique). Cette mesure permet à l'étudiant de bénéficier de la compensation.

Contrat pédagogique

La demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

(A)

Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Organisation des épreuves

Le calendrier universitaire de la Faculté des sciences économique et de gestion précise les périodes des évaluations.

(A)

Le planning des épreuves terminales est publié au cours du semestre et au moins 15 jours avant le début des épreuves. Il tient lieu de convocation.

Les épreuves continues sont organisées dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps. Les chargés d'enseignement en définissent le calendrier dont ils informent les étudiants lors des premières séances de travaux dirigés.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 5		30																	
UE 25 - Économie		6	6									6	CTU	E	03:00				
Économie industrielle		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Jeux et stratégies		-	3		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 26 - Histoire économique		3	3								3	CTU	E	02:00					
Histoire de la pensée économique : analyse et méthodes		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 27 - Finance - Macroéconomie		6	6									6	CTU	E	03:00				
Finance		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Macroéconomie monétaire		-	2.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 28 - Gestion		6	6								6	CTU	E	02:00					
Management stratégique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Marketing opérationnel		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 29 - Projet professionnel		3	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Techniques pour accéder à l'emploi - Analyse du marché du travail		-
					0.5	Oral	O	00:15	CC		0								
UE 30 - Libre		3	3									3	Cf MECC spécifiques	A					
Choix dans une liste établie au début du semestre		-	3		1	Cf MECC spécifiques	A		CC										
UE 31 - Langues - au choix :		3	3																
Anglais - S5 licence		-	3		1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A												
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A												

Document Médiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand -S5 licence		-	3		0	Mi-semester : production écrite de type synthèse Au plus tard à mi-semester et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant, une production écrite de type synthèse avec note indicative et retour critérié.	A												
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A												
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A												
					0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A												
UE 32 - Aide à la réussite		-																	
Accompagnement et soutiens		-																	
Semestre 6		30																	
UE 33 - Économie		6	6									6	CTU	E	02:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Economie internationale		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Politique économique		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 34 - Gestion 1		9	9									9	CTU	E	03:00				
Gestion financière approfondie		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Comptabilité des sociétés		-	4.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 35 - Gestion 2		9	9								9	CTU	E	03:00					
Contrôle de gestion		-	3.5		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.3	Contrôle continu	E	01:30	CC										
					0.5	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Droit des affaires		-	3.5		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Théorie des organisations		-	2		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
UE 36 - Gestion 3		3	3									3	CTU	E	02:00				
Aide à la décision et gestion		-	2		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT										
Informatique appliquée à la gestion : étude de cas		-	1		0.2	Travaux dirigés	A		CC										
					0.8	Contrôle continu	E	01:30	CC										
UE 37 - Emploi ou un stage		3	3																
Option 1 - Économie du travail et de l'emploi		-	3		1	Contrôle terminal	E	02:00	CT			1	CTU	E	02:00				
Option 2 - Stage		-	3		1	Rapport de stage	A		CC	0									
UE 38 - Aide à la réussite		-																	
Après la licence : choix de masters - réorientation		-																	
Accompagnement au projet de l'étudiant		-																	

Document Interne

Responsable(s) : Francis Munier

Déroptions et alinéas additionnels

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motif de la dérogation : Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en Licence

- (D) Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique)

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 5		
UE 1 - Economics		9	9									9	CTU	E	03:00				
European Macroeconomics		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Microeconomics		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Contemporary Economic Facts		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
UE 2 - Management		9	9									9	CTU	E	03:00				
Finance		-	3		0.6	TD	A		CC										
					0.9	CC1	E	01:30	CC										
					1.5	CC2	E	02:00	CT										
Economics and Business Strategy		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Statistics for Economics and Business		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
UE 3 - Minor courses (Students choose 4 courses from the list of minors offered)		12	12									12	CTU	E	03:00				
Economics of Happiness		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Innovation and Creative Industries		-
Climate Change and Globalization		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Philosophy of Money and the Good Life	Francis MUNIER	-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Quality of life: concepts and measurements		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Economics and institutions, theory and applications		-	3		3	Participation, course work, written exam	A		CC										
Semestre 6		30																	
UE 1 - Research		10	10																
Research report and oral presentation		-	10		10	Report & oral presentation	A		CC										
UE 2 - Internship		20	20																
International internship		-	20		20	Report	A		CC										

Document interne

Responsable(s) : Thierry Burger-Helmchen

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 5 Licence 3 Économie et Management		
UE 1 Macroéconomie		6	6																
Macroéconomie		-	6		1	Ecrit	E	01:00	CT			1	Ecrit	E	01:00				
UE 2 Microéconomie		6	6																
Microéconomie et applications économiques contemporaines		-	6		1	Ecrit	E	01:00	CT			1	Ecrit	E	01:00				
UE 3 Techniques quantitatives		6	6																
Méthodes quantitatives pour l'économie et la gestion		-	6		1	Ecrit	E	01:00	CT			1	Ecrit	E	01:00				
UE 4 Stratégie		6	6																
Principes économiques de stratégie		-	6		1	Ecrit	E	01:00	CT			1	Ecrit	E	01:00				
UE 5 Management		6	6																
Management : connaissances et compétences		-	6		1	Ecrit	E	01:00	CT			1	Ecrit	E	01:00				
Semestre 6 Licence 3 Économie et Management																			
UE 6 Méthodes de recherche		6	6																
Méthodes de recherche		-	6		1	Ecrit	E	01:00	CT			1	Ecrit	E	01:00				
UE 7 Contrôle managérial		6	6																
Contrôle et innovations managériales		-	6																
Stage ou mémoire		18	18		1	Mémoire	A		CC	0									

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 1

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 1

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 1

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 1

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document interne

Responsable(s) : Samuel Ligonniere

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1		
UE 1 Qualité et logistique		6	6																
Introduction à la logistique		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Introduction à la qualité		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
UE 2 Finance et management control		9	9																
Derivatives (English)		-	3		1.5	Ecrit + oral	A	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
Finance d'entreprise		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Management Control and Innovation (English)		-	3		3	Ecrit	E	01:30	CC		10	3	Ecrit	E	01:00				
UE 3 - Marketing et analyse de données		6	6																
Marketing B to B (English)		-	3		1.5	Ecrit	E	01:30	CC		10	1.5	Ecrit	E	01:00				
Analyse des données		-	3		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
UE 4 Gestion de l'entreprise		6	6																
Gestion des ressources humaines		-	3		2	Ecrit	E	01:30											
Jeu d'entreprise		-	3		1	Évaluation du travail en équipe	A		CC										
UE 5 Langue		3	3																
Business English (TOEIC)		-	3		1	Ecrit + Oral	A	01:30				1	Oral	O	00:30				
Semestre 2																			
UE 6 Management comparé		3	3																
Intercultural Management (English)		-	1.5		1	Oral	O	01:30			0								
Anthropologie et management		-	1.5		1	Rapport + oral	A	01:30			0								
UE 7 Project management		6	6																
Project management in R&D (English)		-	3		0.5	Rapport	A		CC										
					0.5	Oral	O	00:10	CC										
Project management foundations (English)		-	3		1	Ecrit	E	01:30	CC										
UE 8 Finance et économie internationale		6	6																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Monnaie et finance internationale		-	3		0.5	Ecrit	E	01:30											
					0.5	Rapport	A												
Environnement économique international de l'entreprise		-	3		1	Ecrit	E	01:30											
					1	Oral	O	00:20											
UE 9 Finance and Law (English)		6	6																
International Business Law (English)		-	3		1	Rapport	A												
					1	Oral	O	00:20											
Trade Finance (and Currency Risk Management) (English)		-	3		1	Rapport	A		CC										
					1	Oral	O	00:20	CC										
UE 10 Insertion professionnelle		3	3																
Accompagnement - insertion professionnelle		-	1.5		1	Rapport	A												
Bureautique - programmation		-			1	Oral	O	00:30											
UE 11 Langue		3	3																
Allemand -S2 Master		-	3		2	Présentation orale Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10											
					1	Une activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250/300 mots	A												
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10											
Stage de 4 mois obligatoire (dès mars)		3	3		1	Rapport	A												
					1	Oral	O	00:30											

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Julien Jacob, Claire Mouminoux

Dérogations et alinéas additionnels

Absence aux épreuves

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. L'étudiant ne peut pas être dispensé d'assiduité de travaux dirigés ou de contrôle continu pour ces éléments pédagogiques.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
 - une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Assiduité obligatoire aux travaux dirigés et contrôles continus

Document interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 Assurance et gestion des risques		30																	
UE 1 Risque et assurance 1		6	6																
Économie du risque et de l'assurance 1		-	3		0.5	Ecrit	E	02:00	CC		0								
					0.5	Dossier	A		CC		0								
Produits et marchés d'assurance		-	3		1	Ecrit	E	01:30			0								
UE 2 Outils		3	3																
Coaching		-	1.5		0.75	Dossier	A				0								
					0.25	Participation	A			0									
R/SAS et applications		-	1.5		1.5	Dossier	A				0								
UE 3 - Comportements et incitations	Julien JACOB	6	6		0.15	Exercices	A												
					0.25	Etudes de cas : oral + dossier	A	00:30											
					0.6	Ecrit	E	02:00											
UE 4 Finance 1		9	9																
Finance d'entreprise		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Contrôle de gestion		-	3		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
Derivatives (English)		-	3		1.5	Ecrit + oral	A	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
UE 5 - Économétrie appliquée I	Quitterie ROQUEBERT	6	2		0.25	Exercices notés 1	A												
					0.25	Exercices notés 2	A												
					0.5	Ecrit	E	02:00											
UE - Module MAKERS		3	3		1	Ecrit	E	00:45	CT		0								
Cartographie des sources de données et indicateurs		-																	
Semestre 2 Assurance et gestion des risques		30																	
UE 6 Risque et assurance 2		9	9																
Théories et régulation des risques environnementaux		-	4		0.66	Ecrit	E	02:00											
					0.33	Dossier	A												
Droit et pratique juridique de l'assurance		-	2.5		1	Ecrit	E	02:00											
Économétrie du risque et de l'assurance 1		-	2.5		0.7	Ecrit	E	01:30											
					0.3	Participation	A												
UE 7 Risque et assurance 3		9	9																
Solvabilité 2		-	3		1	Ecrit	E	02:00											
Comptabilité et contrôle de gestion d'assurance		-	3		0.5	Ecrit	E	02:00											
					0.5	Oral	O	01:00											

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Risk management : méthodes, process et applications		-
UE 8 Finance 2		9	9																
Risques bancaires		-	3		1	Contrôle continu	A	01:30											
Monnaie et finance internationale		-	3		0.5	Ecrit	E	01:30											
					0.5	Rapport	A												
Financement du commerce international		-	3		1	Contrôle continu	A	01:30											
UE 9 Langue et ouverture professionnelle		3	3																
Anglais économique		-	1		0.5	Oral	O	01:00											
					0.5	Participation	A												
Projets collectifs (1 au choix parmi 2)		-	1																
1) Projets collectifs		-	1		1	Dossier + soutenance orale	A		CC										
2) Option MAKErS - projets collectifs transdisciplinaires		-	1		1	Dossier + soutenance orale	A		CC										
Conférences métiers et ouvertures thématiques		-	1		1	Participation	A												

Document intermédiaire

Responsable(s) : Abdelkader Matmour

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master se compensent entre elles.

Motif de la dérogation : Décision déjà adoptée l'an passé

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une session de rattrapage consistant

- (D) en une épreuve unique par UE. Son résultat remplace la totalité des notes obtenues en session 1 dans le cadre de l'UE non validée, sans report de note de la session 1 à la session 2.

Motif de la dérogation : Principe de CTU pour la session 2

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Du fait de la nature de la session de rattrapage (contrôle terminal unique), les notes supérieures ou

- (D) égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée ne sont pas reportées de la session principale à la session de rattrapage.

Motif de la dérogation : En raison de la nature de la session de rattrapage qui est un CTU (contrôle terminal unique). Cette mesure permet à l'étudiant de bénéficier de la compensation.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					OBJETS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage										
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Semestre 1 Master Chargé de clientèle Banque-Finance																					
UE 1 Finance		9	9										1	CTU - Écrit		E	01:00				
Diagnostic financier		-	6		1	Ecrit		E	01:30	CC											
Finance d'entreprise		-	3		1	Ecrit		E	01:30	CC											
UE 2 Mettre en œuvre une démarche relationnelle enrichie adaptée aux attentes d'une clientèle bancaire de particuliers (ESBanque)		3	3										1	CTU - Écrit		E	01:00				
Respect de la législation		-	1.5		1	Ecrit		E	01:30	CC											
Le métier au sein d'une équipe		-	1.5		1	Ecrit		E	01:30	CC											
UE 3 Accompagner le client dans le choix des opérations et la mise en place des services appropriés à ses attentes (ESBanque)		12	12										1	CTU - Écrit		E	01:00				

Responsable(s) : Sandrine Wolff

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire à tous les enseignements. Pour les étudiants alternants, il est obligatoire de respecter les règles établies par le CFA gérant la formation.

Motif de la dérogation : La présence à tous les enseignements est obligatoire tant pour les étudiants en formation initiale que ceux en alternance. Un contrôle d'assiduité est mis en place à chaque enseignement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 Master MQ - GII		
UE 1 Gestion industrielle		6	6																
Introduction à la gestion de production		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Introduction à la logistique		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
UE 2 Qualité		6	6																
Introduction à la qualité		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Les outils de base de résolution de problèmes		-	3		3	Rapport	A				10	3	Ecrit	E	01:00				
UE 3 Pilotage de l'entreprise		6	6																
Gestion des ressources humaines		-	2		2	Ecrit	E	01:30											
Économie du travail et de l'emploi		-	2		2	Ecrit	E	01:30											
Jeu d'entreprise		-	2		1	Évaluation du travail en équipe	A		CC										
UE 4 Marketing et méthodes quantitatives		3	3																
Marketing B to B		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
Analyse des données		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
UE 5 Finance et contrôle de gestion (contrôle de gestion obligatoire et 1 autre cours au choix)		3	3																
Finance d'entreprise		-	1.5		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Contrôle de gestion		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
Derivatives (English)		-	1.5		1.5	Ecrit + oral	A	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
UE 6 Langue		3	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais professionnel		-	3		3	Ecrit/Oral	A	01:30			10	3	Oral	O	00:30				
UE 7 accompagnement ouverture professionnelle		3	3		3	Oral	O	00:20											
Traitement de données		-																	
Accompagnement - ouverture professionnelle		-	3																
Semestre 2 Master MQ - GII		30																	
UE 8 QHSE et logistique industrielle		6	6																
La RSE dans les organisations		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
Management HSE		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
L'excellence opérationnelle		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
Gestion de production		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
UE 9 Introduction au management de projet		3	3																
Project management in R&D (English)		-	1.5		0.5	Rapport	A		CC										
				0.5	Oral	O	00:10	CC											
Introduction au management de projet		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
UE 10 Innovation		6	6																
Management de l'innovation		-	2		2	Rapport	A												
Économie de l'innovation		-	2		0.5	Écrit	E	01:30	CC										
				0.25	Oral	O	00:15	CC											
				0.25	Rapport	A		CC											
Initiation à la recherche		-	2		2	Rapport	A												
UE 11 Langue - Informatique		3	3																
Anglais		-	1.5		1.5	Ecrit+Oral	A	01:00											
Bureautique – programmation		-	1.5		1.5	Contrôle TD	A	01:00											
UE 12 Stage		12	12																
Stage Master 1		-	12		0.75	Oral	O	00:50	CC										
				0.25	Rapport	A		CC											
Accompagnement méthodologique		-																	

Responsable(s) : Jean-Louis Michalak

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire à tous les enseignements. Pour les étudiants alternants, il est obligatoire de respecter les règles établies par le CFA gérant la formation.

Motif de la dérogation : La présence à tous les enseignements est obligatoire tant pour les étudiants en formation initiale que ceux en alternance. Un contrôle d'assiduité est mis en place à chaque enseignement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 Master MQ - GII		
UE 1 Gestion industrielle		6	6																
Introduction à la gestion de production		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Introduction à la logistique		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
UE 2 Qualité		6	6																
Introduction à la qualité		-	3		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Les outils de base de résolution de problèmes		-	3		3	Rapport	A				10	3	Ecrit	E	01:00				
UE 3 Pilotage de l'entreprise		6	6																
Gestion des ressources humaines		-	2		2	Ecrit	E	01:30											
Économie du travail et de l'emploi		-	2		2	Ecrit	E	01:30											
Jeu d'entreprise		-	2		1	Évaluation du travail en équipe	A		CC										
UE 4 Marketing et méthodes quantitatives		3	3																
Marketing B to B		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
Analyse des données		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
UE 5 Finance et contrôle de gestion (contrôle de gestion obligatoire et 1 autre cours au choix)		3	3																
Finance d'entreprise		-	1.5		3	Ecrit	E	01:30			10	3	Ecrit	E	01:00				
Contrôle de gestion		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
Derivatives (English)		-	1.5		1.5	Ecrit + oral	A	01:30			10	1.5	Ecrit	E	01:00				
UE 6 Langue		3	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais professionnel		-	3		3	Ecrit/Oral	A	01:30			10	3	Oral	O	00:30				
UE 7 accompagnement ouverture professionnelle		3	3		3	Oral	O	00:20											
Traitement de données		-																	
Accompagnement - ouverture professionnelle		-	3																
Semestre 2 Master MQ - GII		30																	
UE 8 QHSE et logistique industrielle		6	6																
La RSE dans les organisations		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
Management HSE		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
L'excellence opérationnelle		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
Gestion de production		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
UE 9 Introduction au management de projet		3	3																
Project management in R&D (English)		-	1.5		0.5	Rapport	A		CC										
				0.5	Oral	O	00:10	CC											
Introduction au management de projet		-	1.5		1.5	Ecrit	E	01:00											
UE 10 Innovation		6	6																
Management de l'innovation		-	2		2	Rapport	A												
Économie de l'innovation		-	2		0.5	Écrit	E	01:30	CC										
				0.25	Oral	O	00:15	CC											
				0.25	Rapport	A		CC											
Initiation à la recherche		-	2		2	Rapport	A												
UE 11 Langue - Informatique		3	3																
Anglais		-	1.5		1.5	Ecrit+Oral	A	01:00											
Bureautique – programmation		-	1.5		1.5	Contrôle TD	A	01:00											
UE 12 Stage		12	12																
Stage Master 1		-	12		0.75	Oral	O	00:50	CC										
				0.25	Rapport	A		CC											
Accompagnement méthodologique		-																	

Responsable(s) : Stefano Bianchini

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 1 Master APE		30								
UE 1 - Politiques économiques, activité et emploi	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Restitution orale	O	00:10	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 2 - Innovation et croissance	Andre LORENTZ	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.2	Présentation orale	O	00:30	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 3 - Comportements et incitations	Julien JACOB	6	6		0.15	Exercices	A		N	
					0.25	Études de cas : oral + dossier	A	00:30	N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 4 - Firmes et marchés	Sandrine WOLFF	6	6		0.2	Exercices notés	A		N	
					0.2	Dossier	A		N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 5 - Économétrie appliquée I	Quitterie ROQUEBERT	6	6		0.25	Exercices notés 1	A		N	
					0.25	Exercices notés 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE - Module MAKERS	Amélie BARBIER-GAUCHARD	3	3		3	Ecrit	E	02:00	O	
Semestre 2		30								
UE 6 - Conduite de projet (1 choix parmi 3 options)	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6							
Option a - projet professionnel		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
Option b - projet recherche		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option c - projet ITI MAKErS		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
UE 7 - Econométrie appliquée II	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.25	Dossier 1	A		N	
					0.25	Dossier 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 13 - Techniques de programmation	Pierre PELLETIER	6	6		0.2	Dossier	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 14 - Économétrie avancée I	Bertrand KOEBEL	6	6		0.3	Dossier et exercices	A		N	
					0.4	Applications	A		N	
					0.3	Ecrit	E	02:00	O	
UE 16 - Infrastructures de données	Kévin WIRTZ	6	6		0.2	Dossier	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	

Document interne

Responsable(s) : Patrick Llerena

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 1 Master APE		30								
UE 1 - Politiques économiques, activité et emploi	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Restitution orale	O	00:10	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 2 - Innovation et croissance	Andre LORENTZ	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.2	Présentation orale	O	00:30	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 3 - Comportements et incitations	Julien JACOB	6	6		0.15	Exercices	A		N	
					0.25	Études de cas : oral + dossier	A	00:30	N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 4 - Firmes et marchés	Sandrine WOLFF	6	6		0.2	Exercices notés	A		N	
					0.2	Dossier	A		N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 5 - Économétrie appliquée I	Quitterie ROQUEBERT	6	6		0.25	Exercices notés 1	A		N	
					0.25	Exercices notés 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE - Module MAKERS	Amélie BARBIER-GAUCHARD	3	3		3	Ecrit	E	02:00	O	
Semestre 2		30								
UE 6 - Conduite de projet (1 choix parmi 3 options)	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	2							
Option a - projet professionnel		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
Option b - projet recherche		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option c - projet ITI MAKErS		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
UE 7 - Econométrie appliquée II	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	2		0.25	Dossier 1	A		N	
					0.25	Dossier 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 8 - Intervention publique : justifications et modalités	Herrade IGERSHEIM-CHAUVET	6	2		0.25	Restitution orale	O	00:15	N	
					0.25	Dossier	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 11 - Strategy and innovation management	Thierry BURGER-HELMCHEN	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Restitution orale	O	00:15	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 12 - Economic dynamics and innovation	Patrick LLERENA	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Restitution orale	O	00:15	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Amélie Barbier-Gauchard

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 1 Master APE		30								
UE 1 - Politiques économiques, activité et emploi	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Restitution orale	O	00:10	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 2 - Innovation et croissance	Andre LORENTZ	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.2	Présentation orale	O	00:30	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 3 - Comportements et incitations	Julien JACOB	6	6		0.15	Exercices	A		N	
					0.25	Études de cas : oral + dossier	A	00:30	N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 4 - Firmes et marchés	Sandrine WOLFF	6	6		0.2	Exercices notés	A		N	
					0.2	Dossier	A		N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 5 - Économétrie appliquée I	Quitterie ROQUEBERT	6	6		0.25	Exercices notés 1	A		N	
					0.25	Exercices notés 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE - Module MAKERS	Amélie BARBIER-GAUCHARD	3	3		3	Ecrit	E	02:00	O	
Semestre 2		30								
UE 6 - Conduite de projet (1 choix parmi 3 options)	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6							
Option a - projet professionnel		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
Option b - projet recherche		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option c - projet ITI MAKErS		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
UE 7 - Econométrie appliquée II	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.25	Dossier 1	A		N	
					0.25	Dossier 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 8 - Intervention publique : justifications et modalités	Herrade IGERSHEIM-CHAUVET	6	6		0.25	Restitution orale	O	00:15	N	
					0.25	Dossier	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 9 - Processus d'intégration européenne	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Restitution orale	A	00:15	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 10 - Questions financières et emploi dans l'UE	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.3	Présentation orale	O	00:15	N	
					0.3	Exercices	A		N	
					0.4	Ecrit	E	01:30	O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Bertrand Koebel, Nathalie Picard

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 1 Master APE		30								
UE 1 - Politiques économiques, activité et emploi	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Restitution orale	O	00:10	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 2 - Innovation et croissance	Andre LORENTZ	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.2	Présentation orale	O	00:30	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 3 - Comportements et incitations	Julien JACOB	6	6		0.15	Exercices	A		N	
					0.25	Études de cas : oral + dossier	A	00:30	N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 4 - Firmes et marchés	Sandrine WOLFF	6	6		0.2	Exercices notés	A		N	
					0.2	Dossier	A		N	
					0.6	Ecrit	E	02:00	O	
UE 5 - Économétrie appliquée I	Quitterie ROQUEBERT	6	6		0.25	Exercices notés 1	A		N	
					0.25	Exercices notés 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE - Module MAKERS	Amélie BARBIER-GAUCHARD	3	3		3	Ecrit	E	02:00	O	
Semestre 2		30								
UE 6 - Conduite de projet (1 choix parmi 3 options)	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	2							
Option a - projet professionnel		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
Option b - projet recherche		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option c - projet ITI MAKErS		-	6		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Restitution orale	O	00:15	N	
UE 7 - Econométrie appliquée II	Amélie BARBIER-GAUCHARD	6	2		0.25	Dossier 1	A		N	
					0.25	Dossier 2	A		N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 13 - Techniques de programmation	Pierre PELLETIER	6	2		0.2	Dossier	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
UE 14 - Économétrie avancée I	Bertrand KOEBEL	6	6		0.3	Dossier et exercices	A		N	
					0.4	Applications	A		N	
					0.3	Ecrit	E	02:00	O	
UE 15 - Économétrie avancée II	Bertrand KOEBEL	6	6		0.4	Dossier et exercices	A		N	
					0.3	Ecrit 1	E	01:30	O	
					0.3	Ecrit 2	E	01:30	O	

Document interne

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Faculté de sciences économiques et de gestion (FSEG)

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 07/09/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Master 2 Assurance et gestion des risques	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Conseiller en clientèle professionnelle	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Gestion industrielle et innovation	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Gestion industrielle et innovation (formation continue)	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Ingénierie de projets Innovants	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Management de la qualité	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Management de la qualité (formation continue)	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Management et ingénierie de la créativité (MIC)	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Management International de l'innovation	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 Stratégie de la propriété intellectuelle et innovation	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 - Data Science pour l'économie et l'entreprise du futur (DS2E) - Data Science for Economics and Business	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 - Economics and Management of Innovation	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non
Master 2 - Macroéconomie et Politiques Européennes	Conseil de composante : 22/07/2022	CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 3

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 5

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 3

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 4

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 5

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Additionnels : 1

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Additionnels : 1

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 1

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Dérogations : 0

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document interne

Responsable(s) : Julien Jacob

Dérogations et alinéas additionnels

Absence aux épreuves

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. L'étudiant ne peut pas être dispensé d'assiduité de travaux dirigés ou de contrôle continu pour ces éléments pédagogiques.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
 - une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Assiduité obligatoire aux travaux dirigés et contrôles continus

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 10 Risque et assurance 4		6	6							
Économie du risque et de l'assurance 2		-	2		0.3	Exposé	A			
					0.7	Ecrit	E	01:30	CC	
Cartographie des risques		-	2		0.4	Dossier	A			CC
					0.2	Participation	A		CC	
					0.4	Ecrit	E	02:00	CC	
Marché de la réassurance		-	2		0.75	Ecrit	E	01:00	CC	
					0.25	Participation	A		CC	
UE 11 Evaluation		6	6							
Management de projets		-	1.5		0.2	Participation	A			CC
					0.8	Ecrit	E	01:30	CC	
Analyse coûts-bénéfices et évaluation		-	1.5		0.25	Participation	A			CC
					0.25	Ecrit	E	00:30	CC	
					0.5	Exposé	O	00:30	CC	
Économétrie du risque et de l'assurance 2		-	3		0.3	Dossier	A			CC
					0.7	Ecrit	E	02:00	CC	
UE 12 Risque et assurance 5		6	6							
Protection sociale et retraites		-	2		1	Ecrit	E	01:00	CC	
Assurances et droit de la responsabilité		-	2		0.4	Dossier	A			CC
					0.2	Participation	A		CC	
					0.4	Ecrit	E	04:00	CC	
Contrôle interne et ERM en assurance		-	2		0.5	Exposé	A			CC
					0.5	Ecrit	E	02:00	CC	
UE 13 Risques majeurs		6	6							
Titrisation des risques majeurs		-	2		0.3	Participation	A			CC
					0.7	Exposé	O	00:30	CC	
Entreprise et risques industriels		-	2		0.25	Participation	A			CC
					0.75	Ecrit	E	02:00	CC	
Conférences-métiers et ouvertures thématiques		-	2							
UE 14 Ouverture professionnelle		6	6							
Principaux enjeux du Big Data		-	2		1	Dossier en groupe	A			CC
					1	Oral	O	00:30	CC	
Projets collectifs		-	2		1	Soutenance projet	O	00:30	CC	
					1	Rédaction cahier des charges	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Anglais économique		-	2		0.5	Oral	O	00:30	CC	
					0.5	Participation	A		CC	
Semestre 4 Assurance et gestion des risques		30								
UE 15 Stage/Alternance		30	30		1	Rédaction rapport ou mémoire et soutenance	A		CC	
Stage en entreprise ou en laboratoire de recherche 5 à 6 mois		-	27							
Validation d'un certificat de langue anglaise (TOIEC)		-	3							
Accompagnement/Insertion professionnelle		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Abdelkader Matmour

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master se compensent entre elles.

Motif de la dérogation : Décision déjà adoptée l'an passé

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 9 - Gestion et économie bancaires (enseignement général)		12	12							
Droit fiscal		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Economie monétaire et bancaire / Système bancaire et financier international		-	6		1	CTU	E	03:00	CT	
Stratégie marketing		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
UE 10 - Marchés des capitaux (enseignement général)		6	6							
Principes d'évaluation		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Mathématiques financières et gestion obligataire		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
UE 11 - Connaître, développer, entretenir son portefeuille de clients professionnels dans la banque (ESBanque)		6	6							
Analyser un portefeuille de clients professionnels		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Définir un plan d'action et organiser la démarche commerciale et développer un portefeuille de clients professionnels		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Journée d'accompagnement sur l'examen de l'UE		-								
UE 12 - Analyser les risques des professionnels (ESBanque)		6	6							
Analyser les risques		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Se positionner sur la conduite à tenir en matière d'engagements		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Semestre 4 Master Conseiller clientèle professionnelle Option Gestion privée		30								
UE 13 - Banque et entreprise		9	9							
Analyse financière / opération haut de bilan		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Investissement / financement et gestion de trésorerie		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Bourse et marché actions		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 14 - Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels de la banque (ESBanque)		9	9							
Conduire l'entrée en relation, le suivi de la relation et exploiter la documentation comptable		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Accompagner le professionnel		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Mener un entretien avec un professionnel		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
UE 15 - Option "Gestion privée" (ESBanque)		3	3		1	CTU	E	02:00	CT	
Appréhender la gestion patrimoniale		-	1.5							
Pratiquer la gestion patrimoniale		-	1.5							
Révision / Evaluation		-								
UE Validation des connaissances pratiques M2 CCpro (ESBanque et FSEG)		9	9							
Validation des connaissances pratiques CCpro (ESBanque)		-	6		0.7	Ecrit	E	06:00	CT	
					0.3	Oral	O	01:00	CT	
Méthodologie de la recherche CCpro		-								
Soutenance de mémoire CCpro		-	3		1	Oral	O	00:30	CC	
Semestre 4 Master Conseiller clientèle professionnelle Option Agriculture / Viticulture		30								
UE 13 - Banque et entreprise		9	9							
Analyse financière / opération haut de bilan		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Investissement / financement et gestion de trésorerie		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Bourse et marché actions		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
UE 14 - Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels de la banque (ESBanque)		9	9							
Conduire l'entrée en relation, le suivi de la relation et exploiter la documentation comptable		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Accompagner le professionnel		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Mener un entretien avec un professionnel		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
UE 15 - Option "Agri / Viti" (ESBanque)		3	3		1	CTU	E	02:00	CT	
Environnement et finances		-	1.5							
La gestion patrimoniale, du risque et l'installation		-	1.5							
Révision / Evaluation		-								
UE Validation des connaissances pratiques M2 CCpro (ESBanque et FSEG)		9	9							
Validation des connaissances pratiques CCpro (ESBanque)		-	6		0.7	Ecrit	E	06:00	CT	
					0.3	Oral	O	01:00	CT	
Méthodologie de la recherche CCpro		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Semestre 4 Master Conseiller clientèle professionnelle Option Chargé d'affaires entreprises		30								
UE 13 - Banque et entreprise		9	9							
Analyse financière / opération haut de bilan		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Investissement / financement et gestion de trésorerie		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Bourse et marché actions		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
UE 14 - Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels de la banque (ESBanque)		9	9							
Conduire l'entrée en relation, le suivi de la relation et exploiter la documentation comptable		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Accompagner le professionnel		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
Mener un entretien avec un professionnel		-	3		1	CTU	E	01:30	CT	
UE 15 - Option "Chargé d'affaires entreprises" (ESBanque)		3	3		1	CTU	E	02:00	CT	
Finances, problématiques juridiques, comptables et de financement de la PME		-	3		1	Écrit	E	02:00	CC	
Révision / Evaluation		-								
UE Validation des connaissances pratiques M2 CCpro (ESBanque et FSEG)		9	9							
Validation des connaissances pratiques CCpro (ESBanque)		-	6		0.7	Ecrit	E	06:00	CT	
					0.3	Oral	O	01:00	CT	
Methodologie de la recherche CCpro		-								
Soutenance de mémoire CCpro		-	3		1	Oral	O	00:30	CC	

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Ioana Filipas-Deniaud

Déroptions et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire à tous les enseignements. Pour les étudiants alternants, il est obligatoire de respecter les règles établies par le CFA gérant la formation.

Motif de la dérogation : La présence à tous les enseignements est obligatoire tant pour les étudiants en formation initiale que ceux en alternance. Un contrôle d'assiduité est mis en place à chaque enseignement.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Les notes des Unités d'Enseignements d'une même année se compensent entre elles.

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 13 Théorie et gestion de l'innovation		6	6							
Gestion du changement		-	2		3	Ecrit	E	01:30		
Gestion de l'innovation		-	2		2	Ecrit	E	01:00		
Initiation à la recherche		-								
Processus d'innovation		-	2		1	Rapport	A			
Stratégie de la Propriété industrielle		-								
UE 14 Gestion industrielle		6	6							
Pilotage d'entreprise		-								
Logistique industrielle		-	3		0.5	Écrit	E	01:00	CC	
					0.5	Rapport	A		CC	
L'entreprise 4.0		-	2		2	Rapport	A		CC	
					2	Oral	O	00:10	CC	
Achats - Logistique - Approvisionnement - Distribution		-	1		1	Ecrit	E	01:00	CC	
Préparation Certification Professionnelle Gestion Industrielle		-								
Leadership & Animation d'équipes		-								
UE 15 Management de projet		3	3							
Introduction au développement de la personnalité créative		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Comptabilité et gestion par activité ABC / ABM		-	1		1	Ecrit	E	01:30		
Management interculturel		-	1		1	Rapport	A			
UE 16 Informatique Industrielle		6	6							
Modélisation d'entreprise, Simulation de flux et implantation		-	3		3	Contrôle	A	03:00		
Initiation aux progiciels de gestion intégrés : logiciel Prelude		-	3		1	Rapport	A		CC	
Mise en oeuvre des ERP : SAP - Divalto		-								
Manufacturing Execution System (MES)		-								
Traitement et exploration des données (Power BI)		-								
Supply Chain business game (TFC) - Sustainability		-								
UE 17 Management de la performance		6	6							
Analyse de données et calcul quantitatif		-	1		1	Rapport	A			
Conception de produit/process		-	1							
Lean Management - Excellence Opérationnelle		-	2		0.25	Écrit	E	01:00	CC	
					0.75	Rapport	A		CC	
Management visuel		-								
Six Sigma		-	1		0.25	Écrit	E	01:00	CC	
					0.75	Rapport	A		CC	
Gestion de Produit		-	1		1	Ecrit	E	01:00		
UE 18 Gestion de projets collectifs		3	3							
Gestion de projets collectifs		-	3		0.75	Oral	O	00:20	CC	
					0.25	Rapport	A		CC	
Semestre 4 - Master GII		30								
UE 19 Stage en entreprise		30	30							
Projet en entreprise - Mémoire de stage		-	30		0.75	Oral	O	01:00	CC	
					0.25	Rapport	A		CC	
Accompagnement méthodologique		-								

Document Inter Médiaire

Responsable(s) : Jean-Louis Michalak

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

(D) Les notes des Unités d'Enseignements d'une même année se compensent entre elles.

(D) NC

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne de l'ensemble des Unités d'Enseignements de l'année en cours.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

(D) Non concerné

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre.

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre.

Motif de la dérogation : Il n'y a pas de Master 1 Gestion industrielle et innovation en formation continue

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Les fondamentaux du LEAN		-	2							
Introduction au Lean Sigma - Les bases du Juste à temps		-	2							
5S et Management visuel		-	2							
Les Méthodes et Outils de l'Excellence Opérationnelle		9	9		9	Rapport	A		CC	
Value Stream Mapping - Les outils d'analyse de flux		-	1.5							
Total Productive Maintenance (TPM)		-	1.5							
Juste à temps avancé - Ligne en flux continu		-	1.5							
Méthodes de résolution des problèmes (8D, A3, QRQC, ...)		-	1.5							
Six Sigma et la qualité en production		-	1.5							
Lean Office		-	1.5							
Gestion de projets		6	6		6	Rapport	A		CC	
Gestion de projet		-	2							
Management opérationnel		-	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Management de la santé et sécurité au travail		-	2							
Management de la performance		9	9		9	Rapport	A		CC	
Pilotage de l'entreprise - Organisation apprenante		-	1.5							
Lean Manager - Gestion du changement		-	1.5							
Management de l'innovation - Lean & Green		-	1.5							
Entreprise 4.0 - Systèmes de production avancés		-	1.5							
Modélisation d'entreprise et simulation de flux		-	1.5							
Les flux d'informations et financiers		-	1.5							
Gestion d'un projet complexe dans le contexte du Lean Management et de l'Industrie du Futur		30	30		30	Rapport + Oral	A	01:00	CC	
Initiation à la recherche		-	30							
Accompagnement / coaching		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Sabine Cullmann

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

- (D) Cependant une note inférieure à 10/20 au mémoire est éliminatoire. Si le jury juge le mémoire insuffisant, il peut demander au candidat un travail complémentaire. Dans ce cas, ce travail est soutenu devant le même jury.

Motif de la dérogation : S'agissant d'une seule évaluation par UE, il est jugé nécessaire que le candidat obtienne une note supérieure ou égale à 10/20.

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des deux semestres de l'année en cours, sans pondération des semestres.

Motif de la dérogation : Il n'y a pas de Master 1 Ingénierie de projets innovants

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) Non concerné

Motif de la dérogation : Il n'y a pas de Master 1 Ingénierie de projets innovants

Règle(s) additionnelle(s)

4h du cours Personal development chaque mois pendant la formation conceptuelle.

- Les étudiants travaillent dès le début de la formation conceptuelle sur des projets pour lesquels ils seront recrutés à partir du mois de février.

Chaque étudiant intègre, avec un contrat de travail, une entreprise voire un organisme intermédiaire dans l'innovation pour une durée minimum de six mois. Les étudiants sont suivis par un tuteur pédagogique et un tuteur venant de l'employeur.

- (A) Pendant le premier semestre, les étudiants choisissent un thème de projets innovants en Entrepreneuriat, en Management projets et en Créativité en accord avec le responsable du cours. Cette recherche fait l'objet d'un rapport. Ces rapports feront l'objet d'une soutenance orale devant le responsable du cours. Elle se déroulera sous la forme d'un exposé suivi de questions - réponses.

Le mémoire de projet du deuxième semestre fera également l'objet d'une soutenance orale devant le responsable du cours, les responsables de la formation et l'employeur. Elle se déroulera sous la forme d'un exposé suivi de questions - réponses.

La présence des étudiants est obligatoire à la totalité des cours et au projet innovant en entreprise ou auprès d'un organisme innovant.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Entrepreneuriat		10	10		2	Rapport à soumettre et à présenter en "Entrepreneuriat"	A		CC	
Création d'une start-up et business plan		-								
Introduction en entreprise		-								
Simulations entreprise		-								
Production		-								
Comptabilité et analyse financière		-								
Financement de l'innovation et plan de financement		-								
Marketing		-								
Technology marketing		-								
Introduction en économie		-								
Bases de données		-								
Veille et intelligence économique		-								
GRH		-								
Préparer sa recherche d'emploi et se vendre		-								
Développement personnel		-								
Comment pitcher!		-								
UE 2 - Management de projets		10	10		2	Rapport à soumettre et à présenter en "Management de projets"	A		CC	
Microprojets		-								
Management de projets et création de savoir		-								
Bases en gestion de projet		-								
Gestions de projets		-								
Management interculturel		-								
Management et financement de projets européens		-								
Communication		-								
Aspects réglementaires et marquage CE		-								
Séminaires Projets innovants en entreprise		-								
UE 3 - Innovation, conception et créativité		10	10		2	Rapport à soumettre et à présenter en "Management de la créativité"	A		CC	
Introduction en Innovation		-								
Intelligence inventive		-								
Workshop Innovation, conception et créativité : introduction à la théorie C-K		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Workshop Méthodes et outils de créativité		-								
École d'automne en créativité		-								
Workshop IHU		-								
Management de la PI		-								
Théorie des jeux, négociations, enchères		-								
Innovation Management		-								
Semestre 4 ingénierie de projets innovants		30								
UE 4 - Activité en entreprise / organisme d'innovation		30	30		30	Mémoire de projet à soumettre en présence de l'employeur	A		CC	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Claude Guittard

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire à tous les enseignements. Pour les étudiants alternants, il est obligatoire de respecter les règles établies par le CFA gérant la formation.

Motif de la dérogation : La présence à tous les enseignements est obligatoire tant pour les étudiants en formation initiale que ceux en alternance. Un contrôle d'assiduité est mis en place à chaque enseignement.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 13 Les outils Qualité		6	6							
Méthodologie et outils du 6 sigma - Statistiques		-	3		0.5	Écrit	E	02:00	CC	
					0.5	Rapport	A		CC	
Analyse de données et calcul quantitatif		-	1		1	Rapport	A			
Conception et analyse fonctionnelle		-								
Communication et conduite de réunions		-	1		1	Oral	O	00:20		
Gestion des risques		-	1		1	Rapport	A			
BlockChain / L'entreprise 4.0		-								
Métrologie & Contrôle qualité		-								
UE 14 Management par processus		6	6							
Jeu d'entreprise		-	1		1	Rapport	A			
Comptabilité et gestion par activité ABC/ABM		-	1		1	Ecrit	E	01:00		
Coûts et qualité		-								
Gestion industrielle & Lean Management		-	2		0.5	Écrit	E	01:00	CC	
					0.5	Rapport	A		CC	
Gestion de la connaissance et qualité		-	1		1	Ecrit	E	01:00		
Gestion de projet		-	1		1	Ecrit	E	01:00		
UE 15 Management et performance		9	9							
Initiation à la recherche		-								
Management		-								
Introduction au développement de la personnalité créative		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Gestion du changement		-	2		2	Ecrit	E	01:30		
Qualité et politique de formation en entreprise		-	1		1	Rapport	A			
EFQM : Management de la performance; ISMS sécurité de l'information		-	1		1	Ecrit	E	01:00		
Mesure de la performance		-								
Pilotage par l'approche processus		-	2		2	Rapport	A			
Audit - ISO 19011		-	3		3	Ecrit	E	01:00		
Traitement et exploration des données (Power BI)		-								
UE 16 Management de projet		3	3							
Gestion de projets collectifs		-	3		0.75	Oral	O	00:20	CC	
					0.25	Rapport	A		CC	
UE 17 Normes et organisation Qualité		6	6							
Système de management intégré		-								
Management de la qualité - ISO 9001		-	3		0.5	Écrit	E	01:00	CC	
					0.5	Rapport	A		CC	
Qualité dans le service		-								
Santé et sécurité au travail - ISO 45001		-	1		1	Oral	O	00:20		
Environnement et développement durable - ISO 14001		-	1		1	Rapport	A			
Autres référentiels		-								
Qualité fournisseurs		-								
Qualité dans la santé & Accréditation ISO 17025		-	1		0.5	Oral	O	00:30	CC	
					0.5	Rapport	A		CC	
Good Manufacturing Practices		-								
Qualité dans l'automobile IATF 16949		-								
Qualité en agroalimentaire - ISO 22000		-								
Semestre 4 Master MQ		30								
UE 18 Stage en entreprise (minimum 4 mois)		30	30							
Projet en entreprise - Mémoire de stage		-	30		0.75	Oral	O	01:00	CC	
					0.25	Rapport	A		CC	
Accompagnement méthodologique		-								

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

La présence en cours est obligatoire.

- (D) La validation de l'UE Applications sectorielle dépend de l'assiduité des stagiaires. En cas d'absence, le responsable convoque le stagiaire afin d'évaluer sa situation. A l'issue de cet entretien, le responsable prononce selon le cas un ajournement ou une validation de l'UE.

Motif de la dérogation : Les étudiants de la formation continue ont l'obligation d'être présents à tous les cours dispensés dans cette formation.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Les notes des Unités d'Enseignements d'une même année se compensent entre elles.

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre

- (D) NC

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre.

Calcul de la moyenne générale

- (D) La moyenne générale du Master est la moyenne de l'ensemble des Unités d'Enseignements de l'année en cours.

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

- (D) Non concerné

Motif de la dérogation : Il n'y a pas de Master 1 Management de la qualité en formation continue

Document intermédiaire

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Méthodes de management		6	6		1	Présentation orale	O	00:15	CC		10	1	Epreuve écrite	E	01:00				
Gérer un projet qualité		-																	
Méthodes de résolution de problème		-																	
Gestion de projet		-																	
Gestion de projet agile		-																	
Communication en équipe		-																	
Normes et certification		6	6		1	Dossier	A		CC		10	1	Epreuve écrite	E	01:00				
Normes ISO 9001		-																	
Qualité fournisseurs		-																	
Gestion documentaire		-																	
Norme 14001		-																	
Modèle EFQM et ISMS		-																	
Modèles de management de la qualité		6	6		1	Jeu d'entreprise	A		CC		10	1	Epreuve écrite	E	01:00				
Qualité en conception		-																	
Gestion des ressources humaines		-																	
Jeu d'entreprise		-																	
Déploiement de politique		-																	
Formation de formateur		-																	
Lean management		-																	
Qualité et processus organisationnel		-																	
Les outils de la qualité		6	6		1	Epreuve écrite	E	01:00	CC		10	1	Epreuve écrite	E	01:00				
6 sigma		-																	
L'auto-maîtrise en production		-																	
Plans d'expérience		-																	
MSP		-																	
Evaluation et qualité		6	6		1	Epreuve écrite	E	01:00	CC		10	1	Epreuve écrite	E	01:00				
Minitab		-																	
Qualité et rentabilité		-																	
Les COQ		-																	
QRQC		-																	
Comptabilité par activités		-																	
Gestion de la relation client		-																	
Gestion de la qualité produits		6	6		1	Présentation orale	O	00:15	CC		10	1	Epreuve écrite	E	01:00				
Gestion de production		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Construction d'un cycle stratégique		-
RSE		-																	
Les habiletés de direction		-																	
Applications sectorielles		3	3		1	Assiduité	A		CC		0								
Gestion des risques dans l'industrie		-																	
Gestion des indésirables		-																	
Visite d'entreprise		-																	
Lean office		-																	
Gestion de la qualité dans le secteur hospitalier		-																	
Le circuit du médicament		-																	
Gestion des risques en établissement de santé		-																	
Mémoire		21	21		1	Mémoire rédigé et soutenance oral	A	01:00	CC		0								

Document interne confidentiel

Responsable(s) : Sabine Cullmann

Dérogations et alinéas additionnels
Diplôme intermédiaire de maîtrise

(D) Non concerné

Motif de la dérogation : Il n'y a pas de Master 1 Management et ingénierie de la créativité

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 Entrepreneuriat et créativité		6	6		1	Rapport à soumettre et à présenter en Entreprise et créativité	A		CC	
M1 : Création d'une start-up et business plan		-								
M1 : Introduction en Innovation		-								
M2 : Workshop Innovation, conception et créativité : introduction à la théorie C-K		-								
M3 : Workshop Méthodes et outils de créativité		-								
M4 : Intelligence inventive		-								
M4 : Ecole d'Automne en Management de la Créativité		-								
UE 2 Conception et ingénierie		6	6		1	Rapport à soumettre et à présenter en Conception et ingénierie	A		CC	
M5 / M6 Conception et Workshop TRIZ		-								
M7 / M8 Maquettage et prototypage		-								
UE 3 Management, créativité et design		6	6		1	Rapport à soumettre et à présenter en Management, créativité et design	A		CC	
M9 : Management de projets innovants et créatifs		-								
M10 : Le projet créatif : de la théorie à la matérialisation		-								
M11 : Systémique et analyse des situations multidisciplinaires		-								
M12 : Propriété industrielle, droit d'auteur et marques		-								
UE 4 Projets		9	9		1	Participation et 4 rapports à soumettre et à présenter	A		CC	
UE 5 Methods and research projects		3	3							
Semestre 4 Management et ingénierie de la créativité (MIC)										

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 6 Mémoire		15	15		1	Mémoire de projet et soutenance	A		CC	
UE 7 Stage en entreprise (projet tutoré)		15	15		1	Rapport de stage et soutenance	A		CC	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Marion Neukam

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Semestre 3 Management international de l'innovation		30								
UE 11 Stratégie internationale		6	6							
Méthodologie pour le mémoire: applications internationales		-	2		1	Rapport	A		CC	
					1	Oral	O	01:00	CC	
Développement international de l'entreprise		-	2		1	Rapport	A		CC	
					1	Oral	O	01:00	CC	
Management international de l'innovation		-	2		2	Oral	O	00:20	CC	
UE 12 International management techniques (English)		6	6							
International procurement (English)		-	2		2	Rapport	A		CC	
Corporate Social Responsibility (English)		-	2		2	Oral	O	00:20	CC	
New tendencies in innovation management (English)		-	2		1	Rapport	A		CC	
					1	Oral	O	01:00	CC	
UE 13 Théorie et gestion de l'innovation		6	6							
Gestion du changement		-	2		3	Ecrit	E	01:30	CC	
Gestion de l'innovation		-	2		2	Ecrit	E	01:00		
Processus d'innovation		-	2		1	Rapport	A			
Initiation à la recherche		-								
Stratégie de la Propriété industrielle		-								
UE 14 Management de projet		3	3							
Project Management Foundations (english)		-	0.5		1	Participation	A		CC	
Gestion de projet		-	0.5		1	Ecrit	E	01:30		
Comptabilité et gestion par activité ABC / ABM		-	1		1	Ecrit	E	01:30		
Méthodes de résolution de problèmes		-	1		1	Rapport	A		CC	
UE 15 Management de l'innovation et de la création		6	6							
Théorie de la connaissance et de la création		-	2		1	Rapport	A		CC	
					1	Oral	O	00:20	CC	

Document Interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					1	Oral	O	01:30	CC	
Management de la créativité		-	2		1	Rapport	A		CC	
					1	Oral	O	01:00	CC	
UE 16 Creativity, innovation, and decision-making		3	3							
Creativity, innovation, and decision-making		-	3		3	Rapport	A		CC	
Semestre 4 Management international de l'innovation		30								
UE Mémoire - Stage (obligatoire de 4 mois minimum)		30	30		30	Mémoire + soutenance	A	00:45	CC	
Accompagnement		-	30							

Document intermédiaire

Responsable(s) : Patrick Llerena, Antoine Dintrich

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en master et obtention du diplôme

(D) Les notes des Unités d'Enseignements d'une même année se compensent entre elles.

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre

Calcul de la moyenne générale

(D) La moyenne générale du Master est la moyenne de l'ensemble des Unités d'Enseignements de l'année en cours.

Motif de la dérogation : La formation n'est pas organisée en semestre.

Diplôme intermédiaire de maîtrise

(D) Non concerné

Motif de la dérogation : Il n'y a pas de Master 1 Stratégie de la propriété intellectuelle et innovation en formation continue

Organisation des épreuves

(A) La formation étant destinée à la formation continue et les sessions pouvant être organisées dans des lieux et à des périodes différents, le découpage en semestre académique n'est pas pertinent.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Economie de l'innovation		-								
Théorie des organisations		-								
Management et gestion de projet		-								
Brevets : bases et procédures		-								
Marques, Dessins et modèles: les points clés		-								
UE 2 - Gestion et stratégie de l'innovation et du capital intellectuel		30	30		1	Ecrit	E	03:00	CC	
Innovation et management des connaissances		-								
Gestion stratégique du capital intellectuel		-								
Négocier les contrats de protection et de transfert avec succès		-								
Audit économique et évaluation des droits de propriété intellectuelle		-								
Le litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 3 - Mémoire / stage		24	24		0.5	Mémoire	A		CC	
					0.5	Soutenance	O	00:45	CC	
Travail personnel sur une thématique de PI		-								
Accompagnement et tutorat		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Stefano Bianchini

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 3		30								
UE 1 - Architectures, modèles et langages de données	Moritz MULLER	6	6		0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.4	Dossier	A		N	
					0.3	Ecrit	E	02:00	O	
UE 2 - Machine learning	Stefano BIANCHINI	9	9		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 3 - Economie numérique	Stefano BIANCHINI	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 4 - Big Data & Management	Thierry BURGER-HELMCHEN	6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
UE 5 - Ethique, droit et données	Jean-Marc DELTORN	3	3		0.7	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.3	Ecrit 2	E	01:00	O	
Semestre 4		30								
Option a - professionnelle (stage entre 4 et 6 mois)		-	30							
Stage		30	30		1	Mémoire de stage	A		N	
Mémoire stage		-								
Accompagnement, méthodologie, encadrement		-								
Option b - recherche		-	30							
Recherche		30	30		1	Mémoire de recherche	A		N	
Mémoire recherche		-								
Atelier de méthode		-								
Accompagnement, méthodologie, encadrement		-								

Responsable(s) : Patrick Llerena

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	
											Semestre 3
UE 1 - Measurement and modelling of innovation		6	6		0.3	Dossier	A			N	
					0.3	Oral	O	00:15	N		
					0.4	Ecrit	E	02:00	O		
UE 2 - Research, innovation policies and impact assessment		6	6		0.3	Dossier	A			N	
					0.3	Oral	O	00:15	N		
					0.4	Ecrit	E	02:00	O		
UE 3 - Innovative entrepreneurship		6	6		0.4	Dossier	A			N	
					0.2	Oral	O	00:15	N		
					0.4	Ecrit	E	02:00	O		
UE 4 - Organisation management		6	6		0.3	Dossier	A			N	
					0.3	Oral	O	00:15	N		
					0.4	Ecrit	E	02:00	O		
UE 5 - Methods and individual projects (choice between 3 options)		6	6								
Option a - Professional project		-	6		1	Oral	O	00:15	N		
Option b - Research project		-	6		1	Oral	O	00:15	N		
Option c - Entrepreneurial project		-	6		1	Oral	O	00:15	N		
Semestre 4											
Option a - professionnelle (stage entre 4 et 6 mois)		-									
Stage		30	30		1	Mémoire de stage	A			N	
Mémoire stage		-									
Accompagnement, méthodologie, encadrement		-									
Option b - recherche		-									
Recherche		30	30		1	Mémoire de recherche	A			N	
Mémoire recherche		-									
Atelier de méthode		-									

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option c - ESST Strasbourg		-								
UE Recherche ESST Strasbourg		30	30							
Mémoire recherche		-	27		1	Mémoire de recherche	A		N	
Méthodes transversales de recherche (en anglais)		-								
Evolutionary approach to science and innovation policies		-	3		2	Dossier	A		N	
					1	Oral	O	00:15	O	
Option d - ESST Réseau partenaires		-								
UE Recherche ESST Réseau partenaires		30	30		1	Selon modalités université d'accueil	A		N	
Mémoire recherche et cours de spécialisation ESST		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Amélie Barbier-Gauchard

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Les politiques communautaires		6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Grand oral	O	00:15	N	
					0.4	Écrit	E	02:00	O	
UE 2 - La gouvernance macroéconomique de l'UE		6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Grand oral	O	00:15	N	
					0.4	Écrit	E	02:00	N	
UE 3 - Défis socio-économiques pour l'UE		6	6		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Grand oral	O	00:15	N	
					0.4	Écrit	E	02:00	O	
UE 4 - Économétrie appliquée et évaluation des politiques publiques		6	6		0.4	Dossier avec restitution orale	A		N	
					0.3	Grand oral	O	00:15	N	
					0.3	Écrit	E	02:00	O	
UE 5 - Méthodologie et conduite de projet (choix entre 2 options)		6	6							
Option a - Option Professionnelle		-	6		0.3	Exercices méthodologie	A		N	
					0.2	Dossier HPE/Cliométrie	A		N	
					0.2	Dossier économétrie	A		N	
					0.3	Projet tuteuré	A		N	
Option b - Option Recherche		-	6		0.3	Exercices méthodologie	A		N	
					0.2	Dossier économétrie	A		N	
					0.2	Dossier HPE/cliométrie	A		N	
					0.3	Dossier recherche	A		N	
Semestre 4										
Option a - professionnelle (stage entre 4 et 6 mois)		-	30							
Stage		30	30		1	Mémoire de stage	A		N	
Mémoire stage		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option b - recherche		-	30							
Recherche		30	30		1	Mémoire de recherche	A		N	
Mémoire recherche		-								
Atelier de méthode		-								
Accompagnement, méthodologie, encadrement		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Bertrand Koebel, Nathalie Picard

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Méthodes quantitatives en pratique		5	5		0.25	Écrit 1	E	01:30	O	
					0.25	Oral	O	00:30	N	
					0.5	Écrit 2	E	02:00	O	
UE 2 - Statistical modelling techniques		5	5		0.3	Dossier	A		N	
					0.2	Oral	O	00:15	N	
					0.5	Écrit	E	02:00	O	
UE 3 - Advanced Econometrics III		5	5		0.3	Dossier 1	A		N	
					0.2	Oral 1	O	00:15	N	
					0.3	Dossier 2	A		N	
					0.2	Oral 2	O	00:15	N	
UE 4 - Data science		5	5		0.3	Dossier	A		N	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.4	Écrit	E	02:00	O	
UE 5 - Econométrie de l'assurance et de la finance		5	5		0.3	Exercices	A		N	
					0.3	Écrit 1	E	01:30	O	
					0.4	Écrit 2	E	01:30	O	
UE 6 - Topics in econometrics		5	5		0.3	Dossier	A		N	
					0.2	Oral	O	00:15	N	
					0.5	Écrit	E	02:00	O	
Semestre 4										
Option a - professionnelle (stage entre 4 et 6 mois)		-	30							
Stage		30	30		1	Mémoire de stage	A		N	
Mémoire stage		-								
Accompagnement, méthodologie, encadrement		-								
Option b - recherche		-	30							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Recherche		30	30		1	Mémoire de recherche	A		N	
Mémoire recherche		-								
Atelier de méthode		-								
Accompagnement, méthodologie, encadrement		-								

Document intermédiaire

Extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté des Sciences économiques et de gestion du 8 avril 2022

POINT 5-2 : MECC pour 2022/2023

Etaient présents pour le collège des enseignants (A et B) :

BARBIER-GAUCHARD Amélie

JACOB Julien

KOEBEL Bertrand

MICHALAK Jean-Louis

NEUKAM Marion

Etaient présents pour le collège des étudiants :

HAMBYE Jérôme

FRECHEVILLE Romane (procuration d'Eva JACOB)

MATTERN Charlotte

Etait présente pour le collège des BIATSS :

WEBER-MORENO Nathalie

Membres invités présents :

BACH Laurent, Vice-doyen

GUITTARD Claude, Doyen

GRANDHOMME Elsa, RAC

PERRIGAULT Isabelle, Responsable financière

Avaient donné procuration :

BURGER-HELMCHEN Thierry à Marion NEUKAM

EL-OUARDIGHI Jalal à Amélie BARBIER-GAUCHARD

JACOB Eva à Romane FRECHEVILLE

SIDIROPOULOS Moïse à Amélie BARBIER-GAUCHARD

WEBER Mélanie à Nathalie WEBER-MORENO

Etaient absents ou excusés :

FRANCOIS Mathilde

JACOB Benjamin

OBERLE Frédéric

PENIN Julien, excusé

PICARD Nathalie

Extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté des Sciences économiques et de gestion du 8 avril 2022

POINT 5-2 : MECC pour 2022/2023

RONDE Patrick , excusé

SCHAEFFER Véronique, excusée

La séance du conseil s'est déroulée le vendredi 8 avril 2022, elle est ouverte à 10h05 et fermée à 12h30

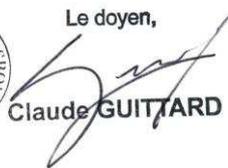
Le conseil de la Faculté des sciences économiques et de gestion a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés les MECC pour 2022/2023 à l'exception des formations suivantes qui nécessiteront des compléments d'information et un nouvel examen par le Conseil de Faculté.

- **Licence Economie et gestion**
- **Double licence Mathématiques + Economie et gestion**
- **Double licence LEA + Economie et gestion**
- **Licence Sciences pour la Santé**
- **Master 1 Analyse et politique économique**

Fait à Strasbourg, le 8 avril 2022.



Le doyen,


Claude GUITTARD